

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1912

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1912 s'élève à . . . . .	fr. 64,843,940 »
Les crédits alloués pour 1911 montent à . . . . .	59,935,440 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 4,908,500 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

### A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1912 . . . . .	fr. 55,023,940 »
— 1911 . . . . .	54,341,070 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 682,870 »

### B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1912 . . . . .	fr. 9,820,000 »
— 1911 . . . . .	5,594,370 »
AUGMENTATION. . . . .	4,225,630 »

Soit en plus pour l'exercice 1912. . . . fr. 4,908,500 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

---

### CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

#### ART. 2. — *Traitements et indemnités du personnel civil.*

Crédit demandé pour 1912. . . . .	fr. 505,000 »
— alloué pour 1911. . . . .	493,000 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 12,000 »

nécessitée par les augmentations normales de traitement à accorder au personnel de l'administration centrale.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 4. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	65,000	»
— alloué pour 1914 . . . . .		58,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	6,100	»

destinée à mettre le crédit d'accord avec les nécessités actuelles.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	220,500	»
— alloué pour 1914 . . . . .		217,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,300	»

nécessitée par le relèvement des indemnités accordées aux officiers reviseurs de la carte pour les journées d'opérations sur le terrain.

## CHAPITRE II.

## TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

2<sup>e</sup> Section. — *Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.*ART. 10. — *Traitements, indemnités et solde de l'infanterie et des compagnies d'administration.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	14,261,500	»
— alloué pour 1914 . . . . .		14,058,230	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	203,270	»

ART. 11. — *Traitements, indemnités et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	3,842,000	»
— alloué pour 1914 . . . . .		3,831,760	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	10,240	»

ART. 12. — *Traitements, indemnités et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	5,708,400	»
— alloué pour 1914 . . . . .		5,702,140	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	6,260	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitements, indemnités et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	4,532,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		4,698,300	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	166,300	»

ART. 14. — *Traitements, indemnités et solde du train.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	266,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		267,800	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	1,800	»

Les différences en plus ou en moins signalées aux cinq articles qui précèdent sont dues à des causes diverses dont il est inutile de donner ici le détail.

Indépendamment de certaines modifications d'ordre administratif qui influent sur les attributions de crédits, le calcul de la solde et des indemnités des troupes est établi en tenant compte du bissexe de l'année 1912; plus accessoirement, les variations proviennent des améliorations apportées aux cadres des officiers d'infanterie et des administrateurs d'habillement, de la revision des allocations pour la musique, pour le service des écuries, pour les indemnités dues, à titre d'ancienneté, à certaines catégories d'officiers, pour hautes-paies du chef de chevrons et de décorations militaires, de l'institution d'une école d'aviation, etc.

## CHAPITRE III.

## HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.

ART. 15. — *Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	920,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		890,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	30,000	»

ART. 16. — *Service pharmaceutique.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	390,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		360,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	30,000	»

Extension des divers services ; augmentation du nombre de personnes

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ayant droit aux soins médicaux et pharmaceutiques; cherté persistante des denrées de toutes sortes; remplacement des médecins militaires par des praticiens civils dans certaines petites garnisons.

## CHAPITRE IV.

## ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	169,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		164,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	4,800	»

Légère extension du personnel et relèvement de certains émoluments.

## CHAPITRE V.

## ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 22. — *Matériel de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	2,418,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		2,415,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,000	»

Le service de l'artillerie devra désormais pourvoir à l'acquisition, à l'entretien et au renouvellement des divers organes des installations électriques des forts de la Meuse.

## CHAPITRE VI.

## MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 23. — *Matériel du génie.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	1,722,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		1,710,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	12,000	»

Cette somme est nécessaire pour continuer l'organisation du service d'aviation, indépendamment de la dépense de premier établissement dont il est question à l'article 53.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE VII.

## NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Nourriture des troupes. — Fourrages.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	11,423,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		11,210,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	213,000	»

Le prix unitaire de la ration de viande doit être mis mieux en rapport avec le prix actuel de la marchandise; d'autre part, il faut tenir compte du bissexe de l'année 1912.

ART. 26. — *Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	5,730,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		5,430,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	300,000	»

Renchérissement des étoffes et des cuirs et augmentation du nombre d'hommes incorporés.

ART. 29. — *Remonte.*

Crédit demandé pour 1912 . . . . .	fr.	937,000	»
— alloué pour 1911 . . . . .		920,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	17,000	»

Au Budget de 1911, le crédit calculé sur les bases ordinaires pour les besoins annuels de la remonte a pu être réduit de 58,000 francs, chiffre rond, parce que les nouveaux effectifs en chevaux, constitués pour la réorganisation de l'artillerie, doivent naturellement subir peu de déchets au début. Mais le déchet ordinaire sera atteint par le vieillissement de ces nouveaux effectifs, en sorte que la dépense à prévoir pour la remonte doit se rapprocher d'année en année de la proportion générale admise.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.****CHAPITRE X.****DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.**

**ART. 33.** — *Dépenses diverses ; dépenses imprévues non libellées au Budget.*

En dernier lieu, l'intitulé du chapitre était simplement : « Dépenses imprévues », et le texte de l'article : « Dépenses imprévues non libellées au Budget ». Or, ainsi qu'il résulte des développements, le crédit est affecté globalement à diverses dépenses déterminées ; mais celles-ci sont plus ou moins accidentelles et aléatoires, et leur faible importance ne justifierait point la création d'un ou plusieurs articles particuliers.

Les textes nouveaux sont mis en rapport avec l'objet réel du crédit, y compris les dépenses imprévues.

**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.****CHAPITRE XI.****SERVICES DIVERS.**

**ART. 34** (ancien). — *Participation dans les frais de certains stands communaux.*

Crédit demandé : 37,500 francs.

L'utilité de ce crédit a été justifiée dans la note préliminaire du Budget de 1907.

**ART. 35** (nouveau). — *Acquisition d'automobiles.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Il y aurait utilité à substituer, dans certaines places du pays, la traction automobile à la traction chevaline pour le service des transports. Le crédit sollicité a pour objet l'acquisition de camions destinés aux places d'Anvers et de Liège.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

ART. 36 (ancien). — *Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.*

Crédit demandé : 85,000 francs.

Les crédits précédents (Budgets de 1909, 1910 et 1911) s'élèvent ensemble à 305,000 francs; le montant de la dépense qui sera encore nécessaire dans la suite dépendra des études en cours.

ART. 37 (ancien). — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné aux nouvelles constructions et installations en cours d'exécution ou qui seront entreprises en 1912, notamment à Ostende, Brasschaet, Boom, Beverloo, Liège, Bruxelles, Namur, Louvain et Charleroi, ainsi qu'aux travaux d'amélioration et d'agrandissement de bâtiments existants, aux frais de première installation de mess d'officiers et à l'achat d'objets mobiliers à l'usage de la troupe.

ART. 38 (ancien). — *Armement de l'artillerie de campagne.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Dans sa réponse à une question posée par la Section centrale à l'occasion du Budget de 1909, le Gouvernement s'est expliqué sur la dépense totale prévue pour le renouvellement du matériel de l'artillerie de campagne. L'armement des douze batteries de réserve au moyen de canons à tir rapide coûtera 4,298,000 francs. Le crédit aujourd'hui demandé permettra de faire fabriquer les bouches à feu et les caissons des six batteries de la 5<sup>e</sup> division mobile affectée à la défense de notre réduit national, ainsi que la majeure partie de leurs munitions.

ART. 39 (ancien). — *Aménagement de gymnases.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Comme l'annonçait la note préliminaire du Budget de 1911, des locaux seront appropriés et outillés en vue de la pratique de la gymnastique suédoise dans les corps de troupe. Le crédit de 50,000 francs alloué au Budget de 1911 a servi à cet aménagement dans une partie des écoles régimentaires; les autres seront pourvues au moyen du nouveau crédit demandé.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40 (ancien). — *Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek.*

Crédit demandé : 65,000 francs.

Achèvement de la construction pour laquelle des crédits ont été alloués aux Budgets des exercices 1907, 1908, 1910 et 1911.

ART. 41 (ancien). — *Outillage scientifique de l'École militaire.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Deux crédits de 50,000 francs chacun ont été alloués pour cet objet en 1910 et en 1911. On estime qu'une somme de 150,000 francs est encore nécessaire pour compléter et améliorer le matériel scientifique; elle sera répartie en trois annuités, de 1912 à 1914.

ART. 42 (nouveau). — *Construction d'un magasin des fourrages à Gand.*

Crédit demandé : 257,000 francs.

Le crédit de 60,000 francs alloué au Budget de 1910 a servi partiellement à l'acquisition du terrain. Le coût de la construction des bâtiments et du raccordement au chemin de fer est évalué à 257,000 francs. Le coût du raccordement était prévu dans le premier crédit, mais ce travail n'a pu être exécuté jusqu'à présent.

ART. 43 (ancien). — *Munitions d'exercice pour batteries de campagne.*

Crédit demandé : 327,500 francs.

Ce crédit, faisant suite à ceux alloués aux Budgets de 1910 et 1911, permettra de poursuivre la constitution des approvisionnements en munitions d'exercice pour les batteries de campagne.

ART. 44 (ancien). — *Acquisition de consoles-supports.*

Crédit demandé : 13,500 francs.

L'administration des Chemins de fer s'est chargée de munir de consoles-supports les wagons destinés au transport des troupes montées et du charroi de l'armée. La somme de 13,500 francs constitue une partie des reliquats, tombés en annulation, des crédits antérieurement alloués.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45 (ancien). — *Munitions pour les exercices de tir de la garde civique.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Ce crédit fait suite aux crédits de 50,000 et de 60,000 francs respectivement alloués aux Budgets de 1910 et de 1911 pour le même objet.

ART. 46 (ancien). — *Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escaut — en construction dans la position fortifiée d'Anvers.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Cette somme est nécessaire pour poursuivre la fabrication du matériel d'artillerie destiné à l'armement des nouveaux ouvrages défensifs en voie d'achèvement dans la position fortifiée d'Anvers, indépendamment de ceux pour lesquels un fonds spécial a été institué par la loi du 5 juillet 1909.

ART. 47 (ancien). — *Achat de chevaux.*

Crédit demandé : 77,500 francs.

Deux crédits s'élevant ensemble à 878,700 francs ont été alloués en 1910 et 1911 en vue de l'achat de 826 chevaux exigés pour la réorganisation de l'artillerie. La somme de 77,500 francs représente la partie non employée du crédit de 1910 ; cette somme est encore nécessaire.

ART. 48 (ancien). — *Complètement ou transformation du charroi de l'armée.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Il est destiné à la continuation des travaux entrepris au moyen des crédits alloués aux Budgets de 1906 à 1909 et de 1911. On considère que la somme de 150,000 francs représente à peu près la moitié de la dépense restant à faire d'après les prévisions actuelles.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

ART. 49 (ancien). — *Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.*

Crédit demandé : 447,000 francs.

Ce crédit fait suite à ceux alloués en 1908, 1909 et 1911 (ensemble 401,000 francs). Il est destiné à l'acquisition du matériel de défenses accessoires et de blindage, d'engins explosifs et de matériel de voies portatives pour le service en temps de guerre dans les positions fortifiées.

ART. 50 (ancien). — *Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays.*

Crédit demandé : 55,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour compléter et approprier les routes existant entre les forts et le noyau des positions fortifiées, ainsi que pour l'installation des réseaux téléphoniques. L'ensemble de travaux en vue desquels une série de crédits ont été alloués depuis 1897 approche de son terme ; il reste quelques tronçons de route à construire dont le tracé définitif est à l'étude.

ART. 51 (nouveau). — *Construction d'un magasin à avoines à Etterbeek.*

Crédit demandé : 476,000 francs.

Ce crédit est destiné à construire, sur un terrain appartenant à l'État et situé entre les deux magasins à fourrages et avoines actuels, un nouveau magasin qui permettra d'augmenter la hauteur des approvisionnements au moment le plus favorable.

ART. 52 (ancien). — *Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Il permettra de terminer la revision du matériel en usage dans les polygones et la transformation de l'outillage des pionniers de cavalerie. Un premier crédit, de même importance, a été voté au Budget de 1911.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

ART. 53 (ancien). — *Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Le crédit de 52,000 francs alloué au Budget de 1911 a servi aux premières dépenses d'installation et de matériel pour le service d'aviation récemment créé. Il s'agit de poursuivre cette organisation, dont le développement futur dépendra des études et des expériences auxquelles donnent lieu partout les applications militaires de l'aviation.

ART. 54 (nouveau). — *Acquisition d'appareils de fabrication, d'appareils médicaux et de produits pharmaceutiques.*

Crédit demandé : 104,000 francs.

Les principales dépenses envisagées sont relatives à l'achat d'appareils pour la pharmacie centrale de l'armée et au chargement des voitures de pharmacie.

---

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1912 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cinquante-cinq millions vingt-trois mille neuf cent quarante francs. . . . . fr. 55,023,940 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de neuf millions huit cent vingt mille francs . . . . . 9,820,000 »

Soit ensemble à la somme de soixante-quatre millions huit cent quarante-trois mille neuf cent quarante francs. . . . . fr. 64,843,940 »  
conformément au tableau ci-annexé.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EERSTE ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1912 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijf en vijftig millioen drie en twintig duizend negen honderd veertig frank . . . . . fr. 55,023,940 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van negen millioen acht honderd twintig duizend frank . . . . . 9,820,000 »

Te zamen op de som van vier en zestig millioen acht honderd drie en veertig duizend negen honderd veertig frank . . . . . fr. 64,843,940 »  
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

## ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant des établissements du service de l'intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées, à divers titres, au profit des différents services des corps de troupe.

## ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1912, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des	
lieutenants généraux	fr. 10 » par jour.
généraux-majors	. . . 7 » —
officiers supérieurs	. . . 5 » —
— subalternes	. . . 3 » —
sous-officiers et soldats.	1 50 —

Logement sans nourriture des	
lieutenants généraux	fr. 5 » par jour.
généraux-majors	. . . 3 » —
officiers supérieurs	. . . 2 » —
— subalternes	. . . 1 » —
sous-officiers et soldats.	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnement-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement

## ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, de eetbare afval, voortbrengselen van ondergeschikten aard, enz., voortkomende van de inrichtingen van den dienst der intendantie en van de militaire hospitalen, zullen verkocht worden door de zorgen van het beheer van het Krijgswezen, en de sommen deswege geïnd, afgetrokken van het bedrag der aankopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan, onder onderscheidene redenen, ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

## ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1912, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der	
luitenant-generaals	. fr. 10 » per dag.
generaal-majors	. . . 7 » —
hoofdofficieren	. . . 5 » —
lagere officieren.	. . . 3 » —
onderofficieren en soldaten	. . . . . 1 50 —

Inkwartiering zonder voeding der	
luitenant-generaals	. fr. 5 » per dag.
generaal-majors	. . . 3 » —
hoofdofficieren	. . . 2 » —
lagere officieren.	. . . 1 » —
onderofficieren en soldaten	. . . . . » 21 —

Evenwel, wanneer in de schuilkantonnementen, de officieren zullen inkwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor

la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

## ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

## ART. 5.

Quand l'armée est mobilisée, l'imputation à charge du Budget de la Guerre a lieu, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, sans distinction d'articles. De plus, les dépenses relatives aux gendarmes attachés à l'armée de campagne et aux troupes des forteresses sont liquidées à charge du Budget de la Guerre.

## ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 14 octobre 1911.

de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onder-officieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op het mest van deze paarden.

## ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 %.

Deze prijzen zullen driemaandelijks ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

## ART. 5.

Wanneer het leger gemobiliseerd is, geschiedt de aanrekening ten laste van de Begroeting van Oorlog, voor wat betreft de gewone uitgaven, zonder onderscheid van artikelen. Daarenboven worden de uitgaven betrekkelijk de gendarmen werkzaam bij het veldleger en bij de bezettingstroepen, aangezuiverd ten laste van de Begroeting van Oorlog.

## ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Laeken, den 14<sup>n</sup> October 1911.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Oorlog,*

J. HELLEBAUT.

*Le Ministre des Finances,*

*De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1912.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	Traitements et indemnités du personnel civil . . . . .	505,000 »	
3	Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre . . . . .	7,500 »	819,000 »
4	Matériel . . . . .	65,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire . . . . .	220,500 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
<i>1<sup>re</sup> SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements et indemnités de l'état-major général . . . . .	884,000 »	
7	Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places . . . . .	270,500 »	
8	Traitements et indemnités du service de l'intendance . . . . .	287,940 »	
9	Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux . . . . .	458,550 »	
<i>2<sup>e</sup> SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>			
10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie et des compagnies d'administration . . . . .	14,261,500 »	27,510,600 »
11	Traitements, indemnités et solde de la cavalerie . . . . .	3,842,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG  
VOOR HET DIENSTJAAR 1912.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
<b>MIDDENBEHEER.</b>			
1	Jaarwedge van den Minister . . . . .	21,000 °	
2	Jaarweden en vergoedingen van het burgerlijk personeel . . . . .	305,000 °	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog . . . . .	7,500 °	819,000 °
4	Materieel . . . . .	65,000 °	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaart-Instituut . . . . .	220,500 °	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
<b>JAARWEDDEN, VERGOEDINGEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.</b>			
<i>1<sup>o</sup> AFDEELING. — Jaarweden en vergoedingen der staven en der officieren sonder troepen.</i>			
6	Jaarweden en vergoedingen van den generaal staf . . . . .	884,000 »	
7	Jaarweden en vergoedingen van den provincialen en van den plaatselijken staf . . . . .	270,300 °	
8	Jaarweden en vergoedingen van den dienst der intendantie . . . . .	287,940 »	
9	Jaarweden en vergoedingen der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	458,550 °	
<i>2<sup>o</sup> AFDEELING. — Jaarweden, vergoedingen, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarweden, vergoedingen en soldij der infanterie en van de compaaniën van administratie.	14,261,500 °	27,510,000 »
11	Jaarweden, vergoedingen en soldij der cavalerie . . . . .	3,842,000 »	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
12	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie . . . . .	5,708,400 »	}
13	Traitements, indemnités et solde du génie . . . . .	1,552,000 »	
14	Traitements, indemnités et solde du train . . . . .	268,000 »	
	<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p> <p>Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.</p>		
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.</b>			
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .	920,000 »	} 1,310,000
16	Service pharmaceutique . . . . .	390,000 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>ACADÉMIE MILITAIRE.</b>			
17	Personnel de l'École militaire . . . . .	169,000 »	} 506,250
18	Personnel de l'École de guerre . . . . .	50,700 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire . . . . .	100,000 »	
20	Dépenses d'administration de l'École de guerre . . . . .	6,550 »	
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.</b>			
21	Personnel des établissements de l'artillerie . . . . .	120,000 »	} 2,538,000
22	Matériel de l'artillerie . . . . .	2,418,000 »	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN,	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van de artillerie . . . . .	5,708,400	
13	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der genie . . . . .	1,552,000	»
14	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van den trein . . . . .  De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomst, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.  De korpsen blijven schuldenaars of schuldeischers jegens de Schatkist voor de sommen die zij meer of min ontvangen hebben dan deze die hun als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.	286,000	»
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen . . . . .	920,000	»
16	Apotheekdienst . . . . .	390,000	»
<b>HOOFDSTUK IV.</b>			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School . . . . .	169,000	»
18	Personeel der Krijgsschool . . . . .	30,700	»
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School . . . . .	100,000	»
20	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool . . . . .	6,550	»
<b>HOOFDSTUK V.</b>			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie . . . . .	120,000	»
22	Materieel der artillerie . . . . .	2,418,000	»

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE VI.</b>			
<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>			
23	Matériel du génie . . . . .	1,722,000 *	1,722,000 *
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<b>NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.</b>			
24	Nourriture des troupes. — Fourrages . . . . .	11,425,000	19,835,000 *
25	Service du couchage. . . . .	600,000 *	
* 26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	5,750,000 *	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche . . . . .	980,000 *	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde . . . . .	185,000 *	
* 29	Remonte . . . . .	937,000 *	
* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.			
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
<b>TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.</b>			
30	Traitements divers et honoraires. . . . .	176,000 *	466,000 *
31	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation . . . . .	290,000 *	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
32	Pensions et secours . . . . .	417,000 *	417,000 *
<b>CHAPITRE X.</b>			
<b>DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
33	Dépenses diverses; dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	100,000 *	100,000 *
TOTAL . . . . . fr.			55,025,040 *

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK VI.</b>			
MATERIEEL DER GENIE.			
25	Materieel der genie . . . . .	1,722,000 *	1,722,000 »
<b>HOOFDSTUK VII.</b>			
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN			
24	Voeding der troepen. Voeder . . . . .	11,425,000 *	
25	Slapingdienst . . . . .	600,000 »	
* 26	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie . . . . .	5,750,000 *	10,835,000 »
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch . . . . .	980,000 »	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen . . . . .	165,000 *	
* 29	Remonte . . . . .	957,000 *	
* De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.			
<b>HOOFDSTUK VIII.</b>			
ONDSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
30	Onderscheidene jaarwedden en honoraria . . . . .	176,000 *	466,000 »
31	Vergoedingen voor verplaatsing, verhuizing en representatiegelden . . . . .	290,000 *	
<b>HOOFDSTUK IX.</b>			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
32	Pensioenen en hulpgelden . . . . .	417,000 »	417,000 *
<b>HOOFDSTUK X.</b>			
VERSCHILLENDE UITGAVEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
33	Verschillende uitgaven; onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven . . . . .	100,000 *	100,000 »
<b>TOTAAL.</b> . . . . . fr.			<b>55,025,940 »</b>

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE XI.</b>			
<b>SERVICES DIVERS.</b>			
54	Participation dans les frais de certains stands communaux . . . . .	57,500 »	
55	Acquisition d'automobiles . . . . .	100,000 »	
56	Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.	85,000 »	
57	Amélioration du casernement . . . . .	5,000,000 »	
58	Armement de l'artillerie de campagne . . . . .	2,000,000 »	
59	Aménagement de gymnases . . . . .	40,000 »	
40	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek . . . . .	65,000 »	
41	Outillage scientifique de l'École militaire . . . . .	50,000 »	
42	Construction d'un magasin des fourrages à Gand . . . . .	257,000 »	
43	Munitions d'exercice pour batteries de campagne . . . . .	327,500 »	
44	Acquisition de consoles-soutiens . . . . .	13,500 »	
45	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique. . . . .	70,000 »	9,820,000 »
46	Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escaut — en construction dans la position fortifiée d'Anvers. . . . .	3,000,000 »	
47	Achat de chevaux . . . . .	77,500 »	
48	Complètement ou transformation du charroi de l'armée . . . . .	150,000 »	
49	Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays . . . . .	117,000 »	
50	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays . . . . .	55,000 »	
51	Construction d'un magasin à avoines à Etterbeek . . . . .	176,000 »	
52	Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie . . . . .	25,000 »	
53	Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances. . . . .	70,000 »	
54	Acquisition d'appareils de fabrication, d'appareils médicaux et de produits pharmaceutiques . . . . .	104,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE . . . . . fr.</b>			<b>04,845,940 »</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 14 octobre 1911.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

**J. HELLEBAUT.**

*Le Ministre des Finances,*

**M. LEVIE.**

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK XI.</b>			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
34	Deelneming in de onkosten van zekere gemeentelijke schietbanen . . . . .	37,500 »	
35	Aankoop van automobielen . . . . .	100,000 »	
36	Aanvulling en geschiktmaking van het oorlogsmaterieel voor de troepen der genie.	85,000 »	
37	Verbetering der kazerneering . . . . .	3,000,000 »	
38	Bewapening der veldartillerie . . . . .	2,000,000 »	
39	Inrichting van gymnasiums . . . . .	40,000 »	
40	Bouwen van een arsenaal der veldstapelplaats te Etterbeek . . . . .	65,000 »	
41	Wetenschappelijke toestellen voor de Militaire School . . . . .	50,000 »	
42	Bouwen van een voedermagazijn te Gent . . . . .	257,000 »	
45	Exercitie-ammunitieën voor veldgeschut batterijen . . . . .	527,500 »	
44	Aanschaffing van steun-sockets . . . . .	15,500 »	
45	Ammunitieën voor de schietoefeningen der burgerwacht . . . . .	70,000 »	9,820,000 »
46	Bewapening der nieuwe verdedigingswerken — ander dan deze der Schelde — in opbouw in de verdedigingstelling Antwerpen . . . . .	5,000,000 »	
47	Aankoop van paarden . . . . .	77,500 »	
48	Vollediging of verandering der vervoermiddelen van het leger . . . . .	150,000 »	
49	Aanvulling van belegeringsmaterieel van s'lands verdedigingswerken. . . . .	117,000 »	
50	Militaire banen en telefonische netten in de verdedigingstellingen van het land. . . . .	55,000 »	
51	Bouwen van een havermagazijn te Etterbeek . . . . .	176,000 »	
52	Materieel der polygonen en gereedschap voor pioniers der cavalerie . . . . .	25,000 »	
53	Inrichting van een vliegpark en eene vlietschool met aanhoorigheden . . . . .	70,000 »	
54	Aankoop van fabricatie toestellen, geneeskundige toestellen en pharmaceutische producten . . . . .	104,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG . . . . . fr.			64,843,940 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 14<sup>o</sup> October 1911.

**AUBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
De Minister van Oorlog,  
**J. HELLEBAUT.**

De Minister van Financiën,  
**M. LEVIE.**



# DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1912

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>				
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	•	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	21,000
2	•	Traitements et indemnités du personnel civil. { Traitements des fonctionnaires et employés civils (1) . . . . . 585,300	505,000	493,000
		{ Traitements des gens de service . . . . . 119,700		
3	•	Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre . . . . .	7,500	7,500
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais . . . . . 25,000	65,000	58,000
		Chauffage et éclairage . . . . . 20,000		
		Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. . . . . 22,000		
<b>Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.</b>				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et à un copiste employés à la bibliothèque . . . . .	14,000	
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
5		Achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. . . . . 11,000	220,500	217,200
		Traitement de 4 fonctionnaires et de 20 employés permanents (2) . . . . . 100,000		
b.		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays . . . . .	55,000	
		Personnel civil recruté par application de la loi de milice . . . . .	60,500	
<b>TOTAL DU CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>			<b>819,000</b>	<b>797,600</b>

AUGMENTATION. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.																																																																										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																													
				( <sup>1</sup> ) Composition de ce personnel :																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Totaux.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs . . . . .</td> <td>8,400</td> <td>16,800</td> <td>3,300</td> <td>20,100</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division . . . . .</td> <td>8,100 6,400</td> <td>25,100</td> <td>1,620</td> <td>24,720</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td>5,400 4,400</td> <td>61,200</td> <td>4,080</td> <td>65,280</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>Sous-chefs de bureau . . . . .</td> <td>4,000 3,400</td> <td>66,700</td> <td>"</td> <td>66,700</td> </tr> <tr> <td>82</td> <td>Commis . . . . .</td> <td>3,200 1,600</td> <td>188,900</td> <td>1,140</td> <td>190,040</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Archivistes . . . . .</td> <td>2,600 1,600</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Traducteur . . . . .</td> <td>5,400 1,800</td> <td>3,300</td> <td>"</td> <td>3,300</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Dessinateurs . . . . .</td> <td>3,400 1,800</td> <td>8,300</td> <td>1,300</td> <td>10,160</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Indemnité à un major retraité . . . . .</td> <td></td> <td>2,800</td> <td>"</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnité au personnel admis à la retraite . . . . .</td> <td></td> <td>2,000</td> <td>"</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>122</td> <td></td> <td>TOTAUX . . . . .</td> <td>573,800</td> <td>11,500</td> <td>385,500</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Totaux.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	2	Directeurs . . . . .	8,400	16,800	3,300	20,100	3	Chefs de division . . . . .	8,100 6,400	25,100	1,620	24,720	12	Chefs de bureau . . . . .	5,400 4,400	61,200	4,080	65,280	18	Sous-chefs de bureau . . . . .	4,000 3,400	66,700	"	66,700	82	Commis . . . . .	3,200 1,600	188,900	1,140	190,040		Archivistes . . . . .	2,600 1,600				1	Traducteur . . . . .	5,400 1,800	3,300	"	3,300	5	Dessinateurs . . . . .	3,400 1,800	8,300	1,300	10,160	1	Indemnité à un major retraité . . . . .		2,800	"	2,800		Indemnité au personnel admis à la retraite . . . . .		2,000	"	2,000	122		TOTAUX . . . . .	573,800	11,500	385,500
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Totaux.																																																																						
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																										
2	Directeurs . . . . .	8,400	16,800	3,300	20,100																																																																									
3	Chefs de division . . . . .	8,100 6,400	25,100	1,620	24,720																																																																									
12	Chefs de bureau . . . . .	5,400 4,400	61,200	4,080	65,280																																																																									
18	Sous-chefs de bureau . . . . .	4,000 3,400	66,700	"	66,700																																																																									
82	Commis . . . . .	3,200 1,600	188,900	1,140	190,040																																																																									
	Archivistes . . . . .	2,600 1,600																																																																												
1	Traducteur . . . . .	5,400 1,800	3,300	"	3,300																																																																									
5	Dessinateurs . . . . .	3,400 1,800	8,300	1,300	10,160																																																																									
1	Indemnité à un major retraité . . . . .		2,800	"	2,800																																																																									
	Indemnité au personnel admis à la retraite . . . . .		2,000	"	2,000																																																																									
122		TOTAUX . . . . .	573,800	11,500	385,500																																																																									
		21,000	21,000																																																																											
12,000		474,500	461,883 54																																																																											
		7,200	7,008																																																																											
6,100		62,050	58,521 18																																																																											
3,300		216,000	215,759 05																																																																											
21,400		780,550	764,171 77																																																																											
21,400																																																																														
				( <sup>2</sup> ) Composition de ce personnel :																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre.</th> <th>GRADES.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center"><i>Fonctionnaires.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire comptable . . . . .</td> <td>5,400</td> <td>5,400</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maîtres dessinateur et graveur . . . . .</td> <td>4,200</td> <td>8,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Maître dessinateur-lithographe . . . . .</td> <td>4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center"><i>Employés permanents.</i></td> </tr> <tr> <td>26</td> <td>Dessinateurs, graveurs, lithographes . . . . .</td> <td>de 4,080 à 2,530</td> <td>75,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression . . . . .</td> <td>3,000</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Photographe . . . . .</td> <td>2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Relieur chef-colleur . . . . .</td> <td>2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnité au personnel admis à la retraite . . . . .</td> <td>"</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>33</td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	<i>Fonctionnaires.</i>				1	Secrétaire comptable . . . . .	5,400	5,400	2	Maîtres dessinateur et graveur . . . . .	4,200	8,400	1	Maître dessinateur-lithographe . . . . .	4,000	4,000	<i>Employés permanents.</i>				26	Dessinateurs, graveurs, lithographes . . . . .	de 4,080 à 2,530	75,800	1	Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression . . . . .	3,000	3,000	1	Photographe . . . . .	2,500	2,500	1	Relieur chef-colleur . . . . .	2,500	2,500		Indemnité au personnel admis à la retraite . . . . .	"	300	33		TOTAL	100,000																										
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																											
<i>Fonctionnaires.</i>																																																																														
1	Secrétaire comptable . . . . .	5,400	5,400																																																																											
2	Maîtres dessinateur et graveur . . . . .	4,200	8,400																																																																											
1	Maître dessinateur-lithographe . . . . .	4,000	4,000																																																																											
<i>Employés permanents.</i>																																																																														
26	Dessinateurs, graveurs, lithographes . . . . .	de 4,080 à 2,530	75,800																																																																											
1	Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression . . . . .	3,000	3,000																																																																											
1	Photographe . . . . .	2,500	2,500																																																																											
1	Relieur chef-colleur . . . . .	2,500	2,500																																																																											
	Indemnité au personnel admis à la retraite . . . . .	"	300																																																																											
33		TOTAL	100,000																																																																											

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDITS	CRÉDITS
					demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
<b>CHAPITRE II.</b>						
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.						
—						
<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>						
<i>Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>						
		LITTEAS DES DÉVELOPPEMENTS.				
	SERVICES.	LITTEA a. — Officiers de tous grades.	LITTEA b — Traitements des aumôniers et des prêtres agréés. (1)	LITTEA c. — Frais de bureau. (2)		
6	» État-major général . . . . .	855,700 »	»	28,500 *	884,000	884,000 »
7	» État-major des provinces et des places . . . . .	196,400 »	53,440 »	20,460 *	270,500	270,300 »
8	» Intendance . . . . .	258,100 »	»	29,840 *	287,940	287,940 *
9	» Officiers du service de santé des hôpitaux . . . . .	458,650 *	»	2,900 *	458,550 »	458,550 »
		1,765,850 »	53,440 »	81,500 *		
		1,900,790 »				
A REPORTER . . . . . fr.					1,900,790 »	1,000,790 »

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				(1) AUMONERIE.
				21 aumôniers et aumôniers-adjoints de 800 à 4,000 francs . . . . . 47,900 »
				26 prêtres agréés de 100 à 400 francs . . . . . 4,000 »
				Service de l'aumônerie aux manœuvres . . . . . 1,540 »
				1 aumônier à l'École militaire (voir article 17) . . . . . »
				<u>53,440 »</u>
				(2) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de division d'armée à 800 francs . . . . . 3,200 »
				4 commandants de circonscription à 300 francs . . . . . 1,200 »
				2 commandants de division de cavalerie à 800 francs . . . . . 1,600 »
				1 président du comité d'études de la position fortifiée d'Anvers . . . . . 800 »
				2 gouverneurs des positions fortifiées de Liège et de Namur à 100 fr. . . . . 1,200 »
				4 commandants d'artillerie des divisions d'armée à 800 francs . . . . . 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major . . . . . 3,500 »
				Chefs d'état-major des 1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> circonscriptions militaires à 900 fr. . . . . 1,800 »
				des 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> circonscriptions militaires à 1,200 fr. . . . . 2,400 »
				des divisions de cavalerie à 600 francs . . . . . 1,200 »
				2 -- -- -- -- -- 1,200 »
				15 généraux commandant une brigade à 500 francs . . . . . 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers . . . . . 1,200 »
				2 -- -- -- -- -- des positions de Liège et de Namur à 600 francs . . . . . 1,200 »
				1 secrétaire du Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction militaire . . . . . 200 »
				Supplément à des chefs d'état-major . . . . . 300 »
				<u>28,300 »</u>
				État-major des provinces et des places.
				Anvers . . . . . 1,500 »
				Brabant . . . . . 1,800 »
				Flandre occidentale . . . . . 1,100 »
				-- orientale . . . . . 1,500 »
				Hainaut . . . . . 1,100 »
				Liège . . . . . 1,300 »
				Limbourg . . . . . 1,100 »
				Luxembourg . . . . . 1,100 »
				Namur . . . . . 1,100 »
				<u>10,900 »</u>
				5 commandants de place à 800 francs . . . . . 2,500 »
				12 -- -- -- -- -- à 400 -- -- -- -- -- 4,800 »
				4 -- -- -- -- -- à 240 -- -- -- -- -- 960 »
				6 -- -- -- -- -- à 150 -- -- -- -- -- 900 »
				4 -- -- -- -- -- à 100 -- -- -- -- -- 400 »
				<u>9,860 »</u>
				<u>20,460 »</u>
				Intendance militaire
				4 Intendants de division d'armée à 1,300 francs . . . . . 5,200 »
				Intendant { d'Anvers . . . . . 1,600 »
				de la position { de Liège . . . . . 1,400 »
				fortifiée { de Namur . . . . . 1,400 »
				Supplément aux intendants { la 1 <sup>re</sup> circonscription militaire . . . . . 400 »
				charges { la 2 <sup>e</sup> -- -- -- -- -- 200 »
				des services administratifs { la 3 <sup>e</sup> -- -- -- -- -- 200 »
				titus { la 4 <sup>e</sup> -- -- -- -- -- 800 »
				2 intendants de division de cavalerie à 700 francs . . . . . 1,400 »
				Intendant ou sous-intendant { à Anvers . . . . . 1,500 »
				ordonnateur { à Bruxelles . . . . . 1,500 »
				<u>15,100 »</u>
				Sous-intendant chargé du service de manutention à Gand (1 <sup>er</sup> serv.) . . . . . 900 »
				-- -- -- -- -- à Gand (2 <sup>e</sup> serv.) . . . . . 1,000 »
				-- -- -- -- -- à Bruges . . . . . 900 »
				-- -- -- -- -- à Anvers (1 <sup>er</sup> serv.) . . . . . 1,000 »
				-- -- -- -- -- à Anvers (2 <sup>e</sup> serv.) . . . . . 900 »
				-- -- -- -- -- à Malines . . . . . 900 »
				-- -- -- -- -- à Liège . . . . . 1,200 »
				-- -- -- -- -- à Boverloo . . . . . 600 »
				-- -- -- -- -- à Bruxelles (1 <sup>er</sup> serv.) . . . . . 1,100 »
				-- -- -- -- -- à Bruxelles (2 <sup>e</sup> serv.) . . . . . 1,100 »
				-- -- -- -- -- à Louvain . . . . . 900 »
				-- -- -- -- -- à Mons . . . . . 900 »
				-- -- -- -- -- à Namur . . . . . 1,100 »
				-- -- -- -- -- à Tournai . . . . . 900 »
				<u>15,300 »</u>
				Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant . . . . . 1,440 »
				<u>29,840 »</u>
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé . . . . . 2,500 »
				Vétérinaire en chef . . . . . 400 »
				<u>2,900 »</u>
		877,518 80	862,625 50	
		271,969 50	275,807 28	
		285,845 0	283,547 96	
		446,070 0	456,458 46	
		1,881,201 30	1,856,437 20	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NOS DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.						CREDITS demandés pour l'exercice 1912.	CREDITS alloués pour l'exercice 1911.	
								1912.	1911.	
		REPORT . . . fr.						1,900,790 »	1,900,790 »	
		<b>2<sup>e</sup> SECTION.</b>								
		<i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>								
		LITTEAS DES DÉVELOPPEMENTS.								
		LITTEA a			LITT. b.	LITT. c	LITT. d.	LITT. e.		
	SERVICES	Traitement et indemnités des officiers de tous grades.	Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats.	Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie.	logement avec ou sans nourriture. ( <sup>1</sup> )	Service des écuries.	Service de l'ad- ministration, de l'instruc- tion et de la bibliothèque. ( <sup>2</sup> ) Allocations aux masses de ménage. ( <sup>3</sup> )	Service de la musique		
10	Infanterie et compagnies d'administration	7,730,100 »	5,590,000 »	»	95,000 »	»	487,400 »	350,000 » ( <sup>4</sup> )	14,261,500 »	14,058,230 »
11	Cavalerie . . .	1,942,180 »	1,461,620 »	»	69,700 »	195,000 »	105,500 »	70,000 »	3,842,000 »	3,851,760 »
12	Artillerie . . .	5,420,400 »	1,985,700 »	31,700 »	42,200 »	75,000 »	155,400 »	»	5,708,400 » ( <sup>7</sup> )	5,702,140 »
13	Génie . . . . .	685,500 »	240,600 »	524,500 »	5,800 »	»	71,800 »	»	1,552,000 » ( <sup>8</sup> )	1,698,500 »
14	Train . . . . .	168,200 »	80,600 »	»	1,200 »	8,000 »	8,000 »	»	266,000 »	267,800 »
		15,955,180 »	9,304,520 »	556,200 »	213,000 »	276,000 »	826,100 »	420,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.						27,510,690 »	27,459,020 »	
								AUGMENTATION . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.						
		1,881,201 50	1,856,437 20				
»	»						
205,270 »	»	14,173,114 » ( <sup>5</sup> )	13,871,716 10 ( <sup>6</sup> )				
10,240 »	»	5,470,150 65	5,362,003 79				
6,260 »	»	5,447,841 » ( <sup>6</sup> )	5,224,577 95 ( <sup>6</sup> )				
»	166,300 »	1,641,674 55	1,616,086 52				
»	1,800 »	»	»				
219,770 »	168,100 »	26,613,981 50	25,930,821 55				
51,670							

  

(1) Logement avec ou sans nourriture.			
Art. 10.	Logement et nourriture.	9,000 journées à fr.	1,50 13,500 »
	id. sans nourriture.	375,000 id.	0,21 78,750 »
	Nourriture sans logement.	2,000 id.	1,29 2,580 »
			94,830 »
Art. 11.	Logement et nourriture.	41,000 id.	1,50 61,500 »
	id. sans nourriture.	5,000 id.	0,21 1,050 »
	Nourriture sans logement.	2,000 id.	1,29 2,580 »
			69,630 »
Art. 12.	Logement et nourriture.	22,700 id.	1,50 34,050 »
	id. sans nourriture.	19,000 id.	0,21 3,990 »
	Nourriture sans logement.	3,200 id.	1,29 4,128 »
			42,168 »
Art. 13.	Logement et nourriture.	2,300 id.	1,50 3,450 »
	id. sans nourriture.	6,000 id.	0,21 1,260 »
	Nourriture sans logement.	800 id.	1,29 1,032 »
			5,742 »
Art. 14.	Logement et nourriture.	600 id.	1,50 900 »
	id. sans nourriture.	200 id.	0,21 42 »
	Nourriture sans logement.	200 id.	1,29 258 »
			1,400 »

  

(2) Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque.			
Art. 10.	19 régiments, compagnies d'administration et corps de discipline et de correction.		338,300 »
	L'école des cadets.		58,000 »
	— des pupilles.		48,800 »
	— d'application et de perfectionnement.		12,000 »
			456,800 »
Art. 11.	8 régiments.		75,500 »
	L'école d'équitation.		20,500 »
	— normale de gymnastique et d'escrime.		6,500 »
			100,300 »
	Inspecteur général.		4,000 »
	Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers.		1,500 »
	Commandant de l'école de tir.		1,000 »
Art. 12.	Inspecteur des poudres de guerre.		300 »
	Régiments de campagne; artillerie de forteresse des positions fortifiées d'Anvers, de Liège et de Namur; compagnies spéciales, bataillons du génie de forteresse de Liège et Namur.		141,800 »
	L'école de tir.		700 »
			149,300 »
	Inspecteur général.		4,000 »
	4 directeurs.		6,200 »
	Gand.		1,000 »
	Termonde.		1,050 »
	Bruges.		700 »
	Ostende.		800 »
	Ypres.		300 »
	Brasschaet.		300 »
	Saint-Bernard.		300 »
	Anvers (enceinte).		1,200 »
	— 1 <sup>er</sup> se.		1,200 »
	— 2 <sup>e</sup> — Nord.		1,200 »
	— 2 <sup>e</sup> — Sud.		1,200 »
	— 3 <sup>e</sup> —		1,200 »
	— 4 <sup>e</sup> —		1,200 »
	— 5 <sup>e</sup> —		1,200 »
	— 6 <sup>e</sup> —		1,200 »
	— 2 <sup>e</sup> ligne (Est).		1,200 »
	— 2 <sup>e</sup> — (Sud).		1,200 »
Art. 13.	Commandants du génie ou chargés du service dans les places de		1,400 »
	Liège (rive gauche).		1,400 »
	— (rive droite).		1,350 »
	Arlon.		300 »
	Camp de Beverloo.		600 »
	Hasselt.		300 »
	Namur (Nord).		1,300 »
	— (Sud).		1,300 »
	Bruxelles (Ouest).		1,400 »
	— (Est).		1,200 »
	Vilvorde.		300 »
	Louvain.		1,100 »
	Diest.		300 »
	Mons.		1,000 »
	Charleroi.		300 »
	Tournai.		1,000 »
			98,100 »
	Régiment et compagnies spéciales.		15,000 »
	Ecole d'aviation.		17,000 »
			70,300 »
Art. 14.			7,950 »

  

(3) Allocations aux masses de ménage.			
Art. 10.			30,600 »
Art. 11.			2,200 »
Art. 12.			6,100 »
Art. 13.			1,500 »
Art. 14.			50 »
			41,450 »

  

(4) Y compris le traitement des chefs de musique et la solde des musiciens.  
(5) Y compris les sommes relatives aux compagnies d'administration (art. 14 ancien fusionné avec l'art. 10 à partir de 1911).  
(6) Y compris les sommes relatives au régiment du train (art. 14 nouveau séparé de l'art. 12 à partir de 1911).  
(7) Y compris les sommes relatives aux bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur.  
(8) Non compris les sommes relatives aux bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1912.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.</b>				
<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>				
15	•	Achat de denrées et autres objets de consommation, d'objets d'habillement et de lingerie; achat et entretien du matériel; chauffage et éclairage; entretien des locaux; achat d'ouvrages et de publications; frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux; indemnité journalière aux caporaux et soldats de la section des hôpitaux, etc. . . . . fr.	920,000 •	800,000 •
<i>Service pharmaceutique.</i>				
16	•	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses . . . . .	390,000 •	360,000 •
<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.</b>			<b>1,310,000 •</b>	<b>1,250,000 •</b>

AUGMENTATION . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS alloués pour l'exercice 1910	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
30,000 »	»	920,100 »	908,405 78	
30,000 »	»	369,400 »	389,200 »	
60,000 »	»	1,289,500 »	1,297,605 78	
60,000 »				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES	LITTEBAS des développemens	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS		
			demandés pour l'exercice 1912	alloués pour l'exercice 1911.		
<b>CHAPITRE IV.</b>						
<b>ACADÉMIE MILITAIRE.</b>						
<i>Personnel de l'École militaire.</i>						
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>						
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>						
17	a.	1 commandant et directeur des études. . . . .	5,000 »			
		1 commandant en second. . . . .	1,000 »			
		2 examinateurs permanents. . . . .	1,500 »			
		1 instructeur. . . . .	500 »			
		3 instructeurs adjoints. . . . .	1,200 »			
		6 inspecteurs des études. . . . .	4,500 »			
		1 chargé de la comptabilité. . . . .	200 »			
		1 dessinateur. . . . .	3,500 »			
		1 dessinateur à l'essai. . . . .	2,400 »			
		1 aumônier. . . . .	5,000 »			
		1 médecin. . . . .	200 »			
		1 bibliothécaire. . . . .	200 »			
		1 mécanicien. . . . .	2,025 »			
		1 préparateur de chimie. . . . .	2,025 »			
		1 aide-préparateur de chimie. . . . .	1,550 »			
		1 conservateur du matériel. . . . .	300 »			
		1 facteur. . . . .	500 »			
		2 secrétaires-archivistes. . . . .	540 »			
		2 économes. . . . .	5,000 »			
		1 chef de ménage. . . . .	1,500 »			
		3 concierges. . . . .	2,040 »			
		4 (professeur de gymnastique, maîtres d'armes et sous-officier d'artillerie). . . . .	1,080 »			
		2 surveillans au manège. . . . .	480 »			
		2 brigadiers, 5 clairons, 25 cavaliers. . . . .	1,100 »			
		Personnel civil militarisé. . . . .	50,000 »			
		Personnel civil non militarisé. . . . .	15,000 »			
				88,400 »		
		<i>Corps enseignant.</i>				
		b.		11 professeurs militaires. . . . .	10,000 »	
				7 — civils. . . . .	42,600 »	
21 répétiteurs militaires. . . . .	8,700 »					
8 maîtres et chargés de cours militaires. . . . .	4,200 »					
1 maître civil. . . . .	4,500 »					
		70,000 »	160,000 »	164,200 »		
<i>Bourses d'études.</i>						
c.		12 bourses d'études à 800 francs. . . . .	9,600 »			
		Indemnité au personnel admis à la retraite. . . . .	1,000 »			
		10,600 »				
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>						
<i>État-major et corps enseignant.</i>						
18	d.	1 commandant. . . . .	2,540 »			
		1 commandant en second. . . . .	600 »			
		1 secrétaire. . . . .	400 »			
		15 professeurs militaires. . . . .	8,020 »			
		4 — civils. . . . .	5,500 »			
		1 maître militaire. . . . .	600 »			
		1 maître civil. . . . .	900 »			
1 préparateur. . . . .	200 »					
		18,760 »				
<i>Service intérieur.</i>						
		1 sous-officier archiviste. . . . .	240 »			
		1 copiste dessinateur. . . . .	1,700 »			
		1 imprimeur-lithographe. . . . .	1,500 »			
		5 (huissier-messager, garçons de bureau, homme de peine). . . . .	8,000 »			
		Indemnité au personnel admis à la retraite. . . . .	500 »			
		11,940 »	50,700 »	50,700 »		
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>			<b>199,700 »</b>	<b>104,900 »</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,800	.	156,200	141,905 64	
.	.	50,000	28,652 11	
4,800	.	186,200	170,557 75	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
		REPORT. . . . . fr.	199,700 »	194,900 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau . . . . .	2,500 »	
		Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de guerre) . . . . .	64,000 »	
19	}	Indemnités aux travailleurs et ménage des clairons . . . . .	1,300 »	
		Indemnités aux membres du jury . . . . .	9,000 »	100,000 »
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues . . . . .	11,200 »	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie . . . . .	12,000 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau . . . . .	600 »	
20	}	Indemnités aux travailleurs . . . . .	400 »	6,550 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues . . . . .	5,550 »	6,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.	306,230 »	301,450 »
			AUGMENTATION . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,800 .	.	186,200 .	170,557 75	
.	.	100,000 .	66,997 10	
.	.	6,550 .	8,212 86	
4,800 .	.	292,750 .	245,767 71	
4,800 .	.			

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N°S DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.</b>				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21	.	Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie. . . . .	120,000	120,000
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
<b>Arsenaux et magasins de guerre.</b>				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel en service dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'État. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements et services spéciaux de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie . . . . .	315,000	»
<b>Fonderie de canons.</b>				
b.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances . . . . .	203,000	»
<b>Arsenal de construction.</b>				
c.		Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train. . . . .	400,000	»
22		<b>Manufacture d'armes.</b>	2,418,000	2,415,000
d.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible . . . . .	200,000	»
<b>A REPORTER.</b>			<b>fr. 1,118,000</b>	<b>2,538,000</b>
			<b>2,538,000</b>	<b>2,535,000</b>

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
.	»	120,000	118,764 67	
3,000	»	2,421,800	2,400,000	
3,000		2,541,800	2,518,764 67	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
		REPORT. . . . . fr. 1,118,000 »	2,538,000 »	2,535,000 »
		<b>École de pyrotechnie.</b>		
e.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers . . . . . 1,050,000 »		
f.		Achat de poudre de guerre. . . . . 240,000 »		
g.		Dépenses diverses et menus achats . . . . . 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr. . . . .	2,538,000 »	2,535,000 »

AUGMENTATION . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,000 »	•	2,541,800 »	2,518,764 67	
3,000 »	»	2,541,800 »	2,518,764 67	
3,000 »				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>NATÉRIEL DU GÉNIE.</b>				
a		Entretien ordinaire :		
		Bâtiments militaires . . . . . fr. 580,925 .		
		Ouvrages de fortification . . . . . 18,165 .		
		Ouvrages mixtes . . . . . 24,275 .		
		623,365 .		
b		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains du domaine de la Guerre :		
		Bâtiments militaires . . . . . fr. 409,700 .		
		Ouvrages de fortification . . . . . 68,143 .		
		Ouvrages mixtes . . . . . 31,790 .		
		509,635 .		
25	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux. . . . . 90,000 .		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz et à l'électricité des bâtiments militaires . . . . . 210,000 .	1,722,000 .	1,710,000 .
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers et sous-officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques et aux employés civils militarisés des troupes du génie qui se déplacent pour le service technique du régiment et des compagnies spéciales; primes à allouer pour découverte des auteurs de vols et de dégradations aux lignes télégraphiques ou téléphoniques; dépenses relatives au matériel et au fonctionnement du service d'aviation. . . . . 230,000 .		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. . . . . 10,000 .		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc, etc . . . . . 15,000 .		
	h.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons . . . . . 10,000 .		
	i.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc. . . . . 24,000 .		
<b>TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.</b>			<b>1,722,000 .</b>	<b>1,710,000 .</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS						TOTAL par place.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DES PLACES.	(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations, renouvellements, dé- frichement, ensemenement, etc.			
					Bâtiments militaires.	Ouvrages de fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Ouvrages de fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
				<i>1<sup>re</sup> direction.</i>							
				Alost . . . . .	5,000	»	»	12,000	»	»	17,000
				Audenarde . . . . .	4,700	»	»	8,000	»	»	12,700
				Bruges . . . . .	17,600	»	»	21,500	»	»	38,900
				Courtrai . . . . .	1,200	»	»	400	»	»	1,600
				Gand . . . . .	20,000	»	»	22,000	»	»	42,000
				Menin . . . . .	1,500	»	»	1,500	»	»	3,100
				Ostende . . . . .	3,200	»	»	4,500	»	»	7,700
				Saint-Nicolas . . . . .	1,900	»	»	4,000	»	»	5,900
				Termonde . . . . .	12,000	50	450	12,500	18,000	»	30,500
				Ypres . . . . .	10,500	»	»	15,000	»	»	25,500
				<i>2<sup>e</sup> direction.</i>							
				Laboratoire central de réception des ciments . . . . .	1,600	»	»	»	»	»	1,600
				Anvers (enceinte) . . . . .	31,210	6,060	2,700	67,005	14,950	2,400	104,325
				— 2 <sup>e</sup> ligne { Forts . . . . .	11,435	1,080	1,950	10,000	7,000	2,000	22,465
				(Est) { Contich . . . . .	2,700	»	»	2,000	»	»	4,700
				— 2 <sup>e</sup> ligne { Forts . . . . .	10,800	1,800	200	6,500	6,500	»	19,300
				(Sud) { St-Bern <sup>d</sup> . . . . .	6,950	»	»	1,000	»	»	7,950
				— (C. R.) { Forts . . . . .	1,815	1,400	550	1,240	900	1,500	5,915
				1 <sup>er</sup> sect <sup>r</sup> { Brasscht <sup>t</sup> . . . . .	10,750	»	500	8,200	»	»	19,450
				— 2 <sup>e</sup> secteur (Nord) . . . . .	4,920	»	»	5,005	»	»	9,925
				— 2 <sup>e</sup> sect <sup>r</sup> { Forts . . . . .	3,470	1,100	700	5,000	5,000	»	15,170
				(Sud) { Malines . . . . .	14,408	»	»	10,000	»	»	24,408
				— 5 <sup>e</sup> secteur . . . . .	150	»	»	»	»	»	150
				— 4 <sup>e</sup> sect <sup>r</sup> { Forts . . . . .	10,093	2,900	2,400	9,075	2,200	2,400	26,770
				{ Beveren . . . . .	5,480	»	»	2,160	»	»	7,640
				— 5 <sup>e</sup> secteur . . . . .	5,240	2,375	2,795	25,637	5,505	10,060	46,522
				<i>3<sup>e</sup> direction.</i>							
				Liège (rive { Ville . . . . .	18,800	»	»	7,405	»	»	26,205
				gauche) { Forts et R. M. . . . .	12,500	»	4,500	8,100	»	»	24,900
				Liège (rive { Ville . . . . .	14,260	»	»	2,625	»	»	16,885
				droite) { Forts et R. M. . . . .	11,825	»	2,900	2,720	450	»	17,895
				Arlon . . . . .	7,060	»	»	950	»	»	8,010
				Bouillon . . . . .	1,900	»	»	1,810	»	»	3,710
				Huy . . . . .	2,770	»	»	750	»	»	3,520
				Verviers . . . . .	2,450	»	»	1,500	»	»	3,950
				Camp de Beverloo . . . . .	45,100	»	1,100	20,000	»	»	66,200
				Hasselt . . . . .	8,610	»	»	7,500	»	»	16,110
				Saint-Trond . . . . .	1,280	»	»	1,355	»	»	2,635
				<i>4<sup>e</sup> direction.</i>							
				Namur { Ville . . . . .	29,060	»	150	6,151	»	»	35,361
				(Nord) { Forts et R. M. . . . .	5,277	1,400	2,800	1,500	400	1,500	12,877
				Namur { Ville . . . . .	7,540	»	»	7,695	3,990	4,525	26,155
				(Sud) { Forts et R. M. . . . .	11,890	»	»	6,375	5,450	5,145	22,860
				Philippeville . . . . .	2,150	»	»	4,120	»	»	6,270
				Mariembourg . . . . .	1,295	»	»	4,600	»	»	5,895
				Dinant . . . . .	800	»	»	1,590	»	»	2,390
				Bruxelles (Est) . . . . .	48,970	»	»	18,000	»	1,000	67,970
				Bruxelles (Ouest) . . . . .	59,800	»	»	8,424	»	»	68,224
				Vilvorde . . . . .	10,150	»	»	4,150	»	»	14,300
				Louvain . . . . .	16,195	»	»	20,600	»	»	36,795
				Tirlemont . . . . .	5,650	»	»	5,250	»	»	10,900
				Wavre . . . . .	2,050	»	»	900	»	»	2,950
				Nivelles . . . . .	1,790	»	»	500	»	»	2,290
				Diest . . . . .	6,400	»	1,000	3,255	»	1,800	11,455
				Mons . . . . .	10,200	»	»	7,000	»	»	17,200
				Charleroi . . . . .	8,600	»	»	2,400	»	»	11,000
				Tournai . . . . .	17,200	»	»	4,575	»	»	21,775
				Ath . . . . .	2,550	»	»	1,615	»	»	4,165
				TOTAUX . . . . .	580,925	18,165	24,275	409,700	68,145	31,790	1,155,000
								625,565		509,655	
12,000	»	1,785,170	1,681,890 35								
12,000	»	1,785,170	1,681,890 35								
12,000	»										

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
<b>CHAPITRE VII.</b>				
<b>NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.</b>				
<i>Nourriture des troupes. — Fourrages.</i>				
<b>Pain.</b>				
a.		14,465,000 rations à 15 centimes. . . . . fr. 2,169,750 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital . . . . . 168,500 »		
		RESTE. . . . . fr. 2,003,250 »		
<b>Viande.</b>				
b.		14,465,000 rations, à 39 centimes. . . . . fr. 5,641,350 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital. . . . . 452,900 »		
		RESTE. . . . . fr. 5,208,450 »		
<b>Fourrages en nature.</b>				
21		1,627,555 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides, de l'artillerie et du train, à fr. 1 40 . . . . . fr. 2,278,549 »		
		1,549,770 rations légères pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 36 . . . . . 1,835,687 20	11,423,000 »	11,210,000 »
		4,114,236 20		
		A DEMANDER. . . . . fr. 4,115,000 »		
c.		<b>A AJOUTER :</b>		
		Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui effectuent des étapes pour se rendre dans les camps d'instruction ou pour rejoindre leur garnison, qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité, etc. . . . . fr. 94,500 »		
		Fr. 4,209,500 »		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants . . . . . 40,000 »		
		RESTE. . . . . fr. 4,169,500 »		
d.		Améliorations à apporter aux bâtiments et services d'exploitation . . . . . 12,000 »		
e.		Bissextile de l'année 1912 (environ 1/365 <sup>e</sup> ). . . . . 30,000 »		
		TOTAL. . . . . fr. 11,423,000 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 11,423,000 »	11,423,000 »	11,210,000 »

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS																																		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																					
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Décomposition des rations de pain et de viande :</td> <td>Article 10 . . . . .</td> <td>9,026,450</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— 11 . . . . .</td> <td>1,960,780</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— 12 . . . . .</td> <td>3,103,420</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— 13 . . . . .</td> <td>424,860</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 14 . . . . .</td> <td>103,660</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire pour journées de marche. . . . .</td> <td>14,621,170</td> <td>156,170</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Reste. . . . .</td> <td>14,465,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			RATIONS.				fortes.	légères.	Décomposition des rations de pain et de viande :	Article 10 . . . . .	9,026,450		— 11 . . . . .	1,960,780		— 12 . . . . .	3,103,420		— 13 . . . . .	424,860			— 14 . . . . .	103,660		A déduire pour journées de marche. . . . .		14,621,170	156,170	Reste. . . . .		14,465,000		
		RATIONS.																																				
		fortes.	légères.																																			
Décomposition des rations de pain et de viande :	Article 10 . . . . .	9,026,450																																				
	— 11 . . . . .	1,960,780																																				
	— 12 . . . . .	3,103,420																																				
	— 13 . . . . .	424,860																																				
	— 14 . . . . .	103,660																																				
A déduire pour journées de marche. . . . .		14,621,170	156,170																																			
Reste. . . . .		14,465,000																																				
				<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie { Guides . . . . . Lanciers . . . . . Chasseurs . . . . .</td> <td>1,234</td> <td>450,410</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,464</td> <td>"</td> <td>899,360</td> </tr> <tr> <td>1,234</td> <td>"</td> <td>450,410</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>2,034</td> <td>1,070,910</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Train . . . . .</td> <td>201</td> <td>106,215</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTALS. . . . .</td> <td>8,187</td> <td>1,627,835</td> <td>1,349,770</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td colspan="2">2,977,305</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	légères.	Cavalerie { Guides . . . . . Lanciers . . . . . Chasseurs . . . . .	1,234	450,410	"	2,464	"	899,360	1,234	"	450,410	Artillerie . . . . .	2,034	1,070,910	"	Train . . . . .	201	106,215	"	TOTALS. . . . .		8,187	1,627,835	1,349,770				2,977,305	
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																				
		fortes.	légères.																																			
Cavalerie { Guides . . . . . Lanciers . . . . . Chasseurs . . . . .	1,234	450,410	"																																			
	2,464	"	899,360																																			
	1,234	"	450,410																																			
Artillerie . . . . .	2,034	1,070,910	"																																			
Train . . . . .	201	106,215	"																																			
TOTALS. . . . .		8,187	1,627,835	1,349,770																																		
			2,977,305																																			
215,000 .		11,170,800	10,687,122 88																																			
215,000 .		11,170,800	10,687,122 88																																			

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NOS DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
		REPORT. . . . . fr.	11,425,000 »	11,210,000 »
		<i>Service du couchage.</i>		
25	°	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, améliorations aux bâtiments et service d'exploitation, traitements et indemnités du personnel, etc. . . . .	600,000 »	600,000 »
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</i>		
26	°	Achat, confection et entretien des effets et objets d'habillement, d'équipement et de buffleterie; achat et entretien des objets de harnachement des régiments de cavalerie; renouvellement et entretien des objets de campement ainsi que du harnachement « anglais »; entretien des armes; achat et entretien des objets servant à l'instruction des élèves tambours et clairons; achat et entretien du matériel des magasins d'habillement et d'armement; indemnités et frais divers à supporter par le service de l'habillement; frais d'exploitation du magasin central d'habillement de l'armée, ainsi qu'améliorations aux bâtiments, etc. . . . .	5,750,000 »	5,450,000 »
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. . . . . 80,000 »		
	b.	Moyens de transport des troupes en marche. . . . . 850,000 »		
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. . . . . fr. 2,200 »	5,000 »	
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments . . . . . 2,800 »		
			980,000 »	980,000 »
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation . . . . . 10,000 »		
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc. . . . . 42,000 »		
	f.	Frais de transport des officiers des positions fortifiées d'Anvers, Liège et Namur qui, pour y assurer leur service, se rendent dans les forts où est casernée leur unité . . . . . 13,000 »		
		A REPORTER. . . . . fr.	18,755,000 »	18,220,000 »

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
215,000 »	•	11,170,600 •	10,687,122 88	
»	•	610,700 »	546,482 31	
300,000 •	»	5,430,000 »	5,211,434 85	
»	»	1,030,000 »	1,029,867 98	
513,000 •	•	18,241,500 •	17,474,908 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITTEES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1912.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.
		REPORT. . . . . fr.	18,755,000 »	18,220,000 »
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
28	.	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage et de nettoyage, des bassins-lavabos, crachoirs, paillasons, carpettes, etc. à l'usage des corps de garde ainsi que des capotes et des bottes imperméables destinées aux sentinelles; location de corps de garde dans les cantonnements, etc. . . . .	165,000 »	165,000 »
		<b>Remonte.</b>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/10 environ de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<b>Achat de chevaux.</b>		
		591 chevaux de chasseurs et de lanciers, à . . . . . fr. 1,100. . fr. 450,100 »		
		128 — de guides, à . . . . . 1,150. . . 147,200 »		
		95 — de selle d'artillerie, à . . . . . 1,150. . . 109,250 »		
		230 — de trait — à . . . . . 1,050. . . 241,500 »		
		92 — de trait du train, à . . . . . 1,100. . . 24,200 »		
	a.	952,250 »		
		A déduire : 1° Pour l'artillerie, les besoins de la remonte étant moins grands au début de la réorganisation . . . . . fr. 40,950 »		
		2° Voir alinéa c ci-dessous. . . . . 50,000 »		
		90,950 »		
		861,300 »		
29	b.	Supplément pour l'achat de chevaux de choix et primes pour chevaux nés et élevés en Belgique . . . . .	11,700 »	
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. . . . .	12,000 »	
			937,000 »	920,000 »
	d.	Menus frais de la commission chargée de l'achat des chevaux de trait indigènes dans le Luxembourg, menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, primes aux militaires montant le même cheval pendant plus de huit ans, achat et entretien des musettes pour chevaux de remonte, etc. . . . .	2,000 »	
	e.	Frais des commissions envoyées à l'étranger pour l'achat de chevaux (déplacement, séjours, transports et nourriture des chevaux, etc) . . . . .	50,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.	10,855,000 »	10,305,000 »

AUGMENTATION. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
515,000 »	•	18,241,500 »	17,474,908 •	
•	•	140,500 »	166,462 18	
17,000 •	•	900,000 •	900,000	
530,000 »	•	19,282,000 »	18,541,370 18	
530,000 »				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
<b>TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.</b>				
<b>Traitements de non-activité.</b>				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	EFFECTIF.			
	55	4 Majors, à . . . . . 4,725 . 18,900 »		
		9 Capitaines en premier ou commandants, à . . . . . 3,450 . 31,050 »		
		9 — en second, à . . . . . 2,775 . 24,075 »		
		9 Lieutenants, à . . . . . 2,175 . 19,575 »		
		4 Sous-lieutenants, à . . . . . 1,875 . 7,500 »		
		TOTAL . . . . . 102,000 »		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement . . . . . 500 »		
			101,500 »	
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	a.	1 Capitaine en premier ou commandant, à . . . . . 2,500 . 2,500 »		
		5 Capitaines en second, à . . . . . 1,850 . 5,550 »		
		2 Lieutenants, à . . . . . 1,450 . 2,900 »		
		TOTAL . . . . . 10,750 »		
	6	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement . . . . . 50 »		
			10,700 »	176,000 »
				176,000 »
<i>3° Employés civils.</i>				
	50	16 Fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département . . . . . 50,000 »		
	57			
<i>Honoraires.</i>				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure . . . . . 13,800 »		
<i>Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation.</i>				
	31	a. Indemnités de voyage et de séjour, missions . . . . . 210,000 »		
		b. Frais de représentation du Ministre de la Guerre . . . . . 5,000 »	200,000 »	200,000 »
		c. Indemnités de déménagement . . . . . 75,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.			466,000 »	466,000 »

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION	DIMINUTION.	pour l'exercice 1190.	l'exercice 1909.	
•	•	188,800	200,585 42	
•	•	342,700	414,462 08	
•	•	531,500	625,845 50	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>				
32	a.	Pensions provisoires . . . . . fr. 197,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre . . . . . 10,000 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. . . . . 61,000 »	417,000 »	417,000 »
	d.	Secours et indemnités à des sous-officiers et soldats réformés . . . . . 98,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre et indemnités à des agents civils victimes d'accidents en service ou à leurs ayants droit. . . . . 51,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX . . . . . fr.			417,000 »	417,000 »
<b>CHAPITRE X.</b>				
<b>DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>				
33	•	Dépenses diverses : Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; dépenses occasionnées par la réception d'officiers étrangers; indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes; subsides aux sociétés d'anciens militaires; indemnités pour pertes de chevaux; secours aux permissionnaires et aux miliciens de la nouvelle levée résidant à l'étranger; frais d'affranchissement de la correspondance adressée à certains permissionnaires ou de remise des ordres de rejoindre; réparations aux drapeaux des corps de troupe; frais d'entretien des militaires détenus provisoirement dans les prisons en attendant qu'ils soient ramenés à leur corps; frais d'impression de règlements et instructions, etc. Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	100,000 »	100,000 »
TOTAL DU CHAPITRE X . . . . . fr.			100,000 »	100,000 »
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>				
<b>CHAPITRE XI.</b>				
<b>SERVICES DIVERS.</b>				
34	»	Participation dans les frais de certains stands communaux . . . . .	37,500 »	37,500 »
»	•	Organisation de parcs aérostatiques de place (pour mémoire). . . . .	»	35,000 »
35	•	Acquisition d'automobiles. . . . .	100,000 »	»
36	•	Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie . . . . .	85,000 »	132,000 »
A REPORTER. . . . . fr.			222,500 »	204,500 »

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
»	•	406,000 »	380,509 78	
»	•	406,000 »	380,509 78	

»	•	77,500 »	138,541 46	
»	»	77,500 »	138,541 46	

»	•	37,500 »	37,500 »	
»	35,000 »	94,000 •	94,951 35	
100,000 »	•	»	•	
•	47,000 »	63,000 »	107,221 49	
100,000 •	82,000 »	194,500 •	239,672 84	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1912.	alloués pour l'exercice 1911.
		REPORT. . . . . fr.	222,500	204,500
37	»	Amélioration du casernement . . . . .	5,000,000	1,917,270
38	»	Armement de l'artillerie de campagne . . . . .	2,000,000	1,160,500
39	»	Aménagement de gymnases . . . . .	40,000	50,000
»	»	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse (pour mémoire) . . . . .	»	»
40	»	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek . . . . .	65,000	260,000
41	»	Outillage scientifique de l'École militaire . . . . .	50,000	50,000
»	»	Aménagement des trains sanitaires (pour mémoire). . . . .	»	36,000
»	»	Routes militaires de Liège (pour mémoire) . . . . .	»	»
»	»	Établissement de séparations entre les lits des soldats (pour mémoire) . . . . .	»	»
42	»	Construction d'un magasin des fourrages à Gand . . . . .	257,000	»
»	»	Agrandissement du magasin du service du couchage, à Anvers (pour mémoire) . . . . .	»	»
43	»	Munitions d'exercice pour batteries de campagne. . . . .	527,500	250,000
44	»	Acquisition de consoles-supports . . . . .	15,500	10,000
45	»	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique. . . . .	70,000	60,000
»	»	Acquisition de matériel et d'équipements pour brancardiers (pour mémoire). . . . .	»	»
46	»	Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escant — en construction dans la position fortifiée d'Anvers . . . . .	3,000,000	1,000,000
47	»	Achat de chevaux . . . . .	77,500	259,100
48	»	Complètement ou transformation du charroi de l'armée. . . . .	150,000	150,000
49	»	Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays . . . . .	117,000	12,000
50	»	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays . . . . .	55,000	80,000
»	»	Matériel et explosifs pour travaux du génie (pour mémoire). . . . .	»	18,000
51	»	Construction d'un magasin à avoines à Etterbeek . . . . .	176,000	»
52	»	Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie . . . . .	25,000	25,000
53	»	Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances. . . . .	70,000	52,000
54	»	Acquisition d'appareils de fabrication, d'appareils médicaux et de produits pharmaceutiques. . . . .	104,000	»
»	»	Fonds spécial et temporaire destiné à contribuer aux dépenses d'armement et d'approvisionnement en munitions des ouvrages fortifiés à exécuter par application de la loi du 50 mars 1906 relative au système défensif d'Anvers . . . . .	»	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.	9,820,000	5,594,370

AUGMENTATION . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
100,000 »	82,000 »	194,500 »	239,672 84	
1,082,750 »	»	1,980,400 »	2,532,772 05	
839,500 »	»	800,000 »	5,499,999 41	
»	10,000 »	»	»	
»	»	259,590 »	296,000 »	
»	195,000 »	500,000 »	»	
»	»	50,000 »	»	
»	56,000 »	50,000 »	49,995 04	
»	»	»	42,161 63	
»	»	200,000 »	»	
257,000 »	»	60,000 »	44 80	
»	»	»	49,979 85	
77,500 »	»	150,000 »	»	
3,500 »	»	13,500 »	»	
10,000 »	»	50,000 »	»	
»	»	37,300 »	»	
2,000,000 »	»	»	92,245 53	
»	181,600 »	619,600 »	»	
»	»	»	100,000 »	
105,000 »	»	»	55,758 55	
»	25,000 »	»	»	
»	18,000 »	»	»	
176,000 »	»	»	»	
»	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	
104,000 »	»	»	»	
»	»	9,000,000 »	»	
4,775,250 »	547,600 »	13,744,600 »	6,758,650 10	
4,225,650 »				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1912	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.
<i>Récapitulation.</i>			
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
I.	Administration centrale . . . . .	819,000	707,600
II.	Traitements, indemnités, solde et accessoires . . . . .	27,510,090	27,459,020
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires . . . . .	1,510,000	1,250,000
IV.	Académie militaire . . . . .	506,250	501,450
V.	Établissements et matériel de l'artillerie . . . . .	2,558,000	2,535,000
VI.	Matériel du génie . . . . .	1,722,000	1,710,000
VII.	Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations . . . . .	19,835,000	19,505,000
VIII.	Traitements divers et honoraires . . . . .	466,000	466,000
IX.	Pensions et secours . . . . .	417,000	417,000
X.	Dépenses diverses et dépenses imprévues . . . . .	100,000	100,000
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
XI.	Services divers . . . . .	9,820,000	5,594,370
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>		<b>64,843,940</b>	<b>59,935,440</b>

AUGMENTATION . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,400 .	»	780,550 »	764,171 77	
51,670 »	»	26,613,081 50	25,950,821 55	
60,000 °	»	1,289,500 »	1,297,603 78	
4,800 »	»	292,750 »	245,767 71	
3,000 °	»	2,541,800 »	2,518,764 67	
12,000 »	»	1,785,170 »	1,681,890 35	
550,000 °	»	19,282,000 »	18,541,570 18	
»	»	551,500 »	623,845 50	
»	»	406,000 »	380,509 78	
»	»	77,500 »	138,541 46	
4,225,650 »	»	13,744,690 .	6,758,650 10	
4,908,500 »	»	67,343,441 50	58,881,916 85	
4,908,500 »				

(58)

# ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE  
POUR L'EXERCICE 1912.

---

## COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE

---

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

---

(6)



EFFECTIF organique.		ETAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
Hommes.	Chevaux.		
5	10	Généraux-majors à . . . . . fr. 10,160 »	50,800 »
5		Majors de place à . . . . . 5,800 »	29,000 »
8		Capitaines en premier à . . . . . 4,600 »	50,800 »
9	7	Id. en second . . . . . 5,700 »	55,500 »
8		Lieutenants à . . . . . 2,900 »	23,200 »
4		Sous-lieutenants à . . . . . 2,500 »	10,000 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier . . . . .	1,800 »
		Supplément aux officiers subalternes montés . . . . . 2 à 600 »	1,200 »
			186,100 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement . . . . .	900 »
			185,200 »
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	400 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs . . . . .	700 »
		— de monture : 17 chevaux à 500 francs. . . . .	8,500 »
		— aux officiers admis à la retraite . . . . .	1,800 »
39	17	TOTAL . . . . . fr.	196,400 »
<b>INTENDANCE MILITAIRE.</b>			
1		Intendant en chef à . . . . . fr. 12,700 »	12,700 »
4		Intendants de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . . 9,500 »	38,000 »
6		Id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . . 7,100 »	42,600 »
15	22	Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . . 6,500 »	81,900 »
9		Id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . . 4,600 »	41,400 »
6		Id. de 3 <sup>e</sup> classe à . . . . . 3,700 »	22,200 »
	4	Supplément à un officier subalterne monté . . . . .	2,400 »
			241,200 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement . . . . .	1,200 »
			240,000 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre . . . . .	5,700 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs. . . . .	400 »
		— de monture : 26 chevaux à 500 francs. . . . .	13,000 »
		— aux officiers admis à la retraite . . . . .	1,000 »
39	26	TOTAL . . . . . fr.	258,100 »

EFFECTIF organique.		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
Hommes.	Chevaux.		
1	2	Inspecteur général . . . . . fr.	12,700 » 12,700 »
6		Médecins principaux de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . .	9,500 » 57,000 »
11		Id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . .	7,100 » 78,100 »
18		Médecins adjoints de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . .	2,600 » 46,800 »
18		Id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . .	2,500 » 45,000 »
1		Pharmacien en chef . . . . .	7,100 » 7,100 »
4		Pharmaciens principaux à . . . . .	6,500 » 25,200 »
15		Id. de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . .	4,600 » 59,800 »
10		Id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . .	5,700 » 57,000 »
7		Id. de 3 <sup>e</sup> classe à . . . . .	2,900 » 20,300 »
9		Id. de 4 <sup>e</sup> classe à . . . . .	2,600 » 25,400 »
10		Id. adjoints à . . . . .	2,500 » 25,000 »
1	1	Vétérinaire en chef à . . . . .	7,100 » 7,100 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier . . . . .	1,500 »
			446,000 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	2,250 »
			443,770 »
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	5,000 »
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs . . . . .	1,400 »
		Id. de monture : 3 chevaux à 500 francs . . . . .	1,500 »
		Id. aux médecins adjoints qui font du service dans les armes montées . . . . .	1,080 »
		Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés . . . . .	1,000 »
		Indemnité à un pharmacien chargé des analyses chimiques pour les différents services de l'armée . . . . .	500 »
		Indemnité aux officiers admis à la retraite . . . . .	5,400 »
109	5	TOTAL . . . . . fr.	455,650 »

## OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
<b>Infanterie :</b>					
Colonels . . . . .	20	40	9,500 *	190,000 »	
Lieutenants-colonels . . . . .	19	38	7,100 »	134,900 »	
Majors . . . . .	99	175	6,500 »	625,700 »	
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment . . . . .	10	19	4,600 »	87,400 »	
Capitaines commandants . . . . .	351	92 (*)	4,600 »	1,614,600 »	
Capitaines en second . . . . .	254		5,700 »	865,800 »	
Lieutenants . . . . .	518		2,900 »	1,502,200 »	
Sous-lieutenants . . . . .	485		2,500 »	1,212,500 »	
	1,745	364			
Capitaines en premier quartiers-maîtres . . . . .	20	»	4,600 »	92,000 »	
Capitaines en second payeurs . . . . .	19	»	3,700 »	70,300 »	
Lieutenants payeurs . . . . .	20	»	2,900 »	58,000 »	
Sous-lieutenants payeurs . . . . .	20	»	2,500 »	50,000 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement . . . . .	15	»	4,600 »	59,800 »	
Id. en second id. . . . .	6	»	3,700 »	22,200 »	
	98	»			
Médecins de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	»	6,500 »	50,400 »	
de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	11	»	5,100 »	56,100 »	
Médecins de bataillon { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20	»	4,200 »	121,800 »	
de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	35	»	3,250 »	107,250 »	
	81	»		6,918,950 »	
<b>Compagnies d'administration :</b>					
Officier supérieur . . . . .	1	»	5,800 »	5,800 »	
Officiers d'administration. { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	17	»	4,600 »	78,200 »	
de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	18	»	3,700 »	66,600 »	
de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	21	»	2,900 »	60,900 »	
de 4 <sup>e</sup> id. . . . .	21	»	2,500 »	52,500 »	
	78	»			
	2,002	364		7,182,950 »	
A ajouter les suppléments de traitement.					
Pour le corps de discipline { 5 capitaines à 600 francs = . . . . . fr. 3,000 »					
et de correction. { 16 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs = . . . . . 6,400 »					
				9,400 »	
Aux officiers subalternes montés : 65 à 600 francs . . . . .				39,000 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier . . . . .				80,000 »	
				7,311,350 »	
A déduire ½ % pour médicaments, approximativement . . . . .				36,550 »	
				7,274,800 »	
<b>Reste.</b>					
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles . . . . .				5,500 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre . . . . .				10,500 »	
Traitement d'attente aux élèves de l'École militaire . . . . .				9,000 »	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .				27,200 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs . . . . .				155,000 »	
Id. de monture : 364 chevaux à 500 francs . . . . .				182,000 »	
Traitement aux adjoints d'état-major en stage . . . . .				20,000 »	
Indemnité aux officiers admis à la retraite . . . . .				27,200 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés . . . . .				19,500 »	
				7,739,100 »	
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>				<b>7,739,100 »</b>	

(\*) Officiers à la suite des régiments de cavalerie ; aide de camp ou officiers attachés à la maison militaire du Roi.

## GNIES D'ADMINISTRATION.

## TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
<b>Infanterie :</b>						
Adjudants sous-officiers . . . . .	102 <sup>(1)</sup>	57,250	2 70	100,521 »	4,255,400	(1) Dont quatre emplois spéciaux d'adjudants sous-officiers.  (2) Y compris les maîtres-ouvriers tailleurs, cordonniers, etc. . . maintenus provisoirement.
Premiers sergents-majors . . . . .	319	116,475	2 16	251,409 60		
Sergents-majors . . . . .	419	152,955	1 95	295,164 55		
Premiers sergents . . . . .	191	69,715	1 57	109,452 55		
Sergents-fourriers et sergents . . . . .	1,780 <sup>(2)</sup>	649,700	1 42	922,574 »		
Caporaux . . . . .	2,747	1,001,925	» 52	521,001 »		
Caporaux tailleurs et cordonniers . . . . .	156	56,940	» 40	22,776 »		
Clairons . . . . .	625	228,125	» 45	98,095 75		
Soldats de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,979	2,122,555	» 51	676,523 85		
Soldats de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	11,050	4,029,255	» 28	1,128,185 80		
Cadets } Caporaux . . . . .	50	18,250	» 52	9,490 »		
} Soldats . . . . .	50	18,250	» 28	5,110 »		
Pupilles . . . . .	450	164,250	» 56	59,150 »		
Correctionnaires et disciplinaires } Employés . . . . .	300	109,500	» 28	30,600 »		
} Non employés . . . . .	300	109,500	» 25	25,185 »		
Musiciens . . . . .	608	221,920	»	»		
	25,115	9,166,245	»	4,255,567 10		
<b>Compagnies d'administration :</b>						
Adjudants } commis de parquet . . . . .	14	5,110	2 70	13,797 »	(3) Y compris les sous-officiers portiers et cuisiniers maintenus provisoirement.	
sous-officiers } secrétaires-archivistes . . . . .	122	44,550	2 70	120,251 »		
} des services de manutention . . . . .	16	5,840	2 70	15,768 »		
} du service des hôpitaux . . . . .	16	5,840	2 52	14,716 80		
Premiers sergents-majors } Service des hôpitaux . . . . .	18	6,570	1 08	13,008 60		
Sergents-majors } . . . . .	18	6,570	1 75	11,497 50		
Premiers-sergents } service de manutention . . . . .	22	8,050	1 57	12,607 10		
} id. des hôpitaux . . . . .	54 <sup>(3)</sup>	12,410	1 59	17,240 90		
Sergents } id. de manutention . . . . .	51	7,665	1 42	10,884 50		
} id. des hôpitaux . . . . .	22 <sup>(3)</sup>	8,050	1 24	9,957 20		
Caporaux } id. de manutention . . . . .	2	750	» 52	379 60		
} id. des hôpitaux . . . . .	18	6,570	» 54	2,255 80		
Soldats de 1 <sup>re</sup> classe } id. de manutention . . . . .	9	3,285	» 51	1,018 35		
} id. des hôpitaux . . . . .	35	12,775	» 15	1,660 75		
Soldats de 2 <sup>e</sup> classe } id. de manutention . . . . .	19	6,955	» 28	1,041 80		
} id. des hôpitaux . . . . .	69	25,185	» 10	2,518 50		
	455	166,075		249,470 20		
	25,568	9,332,320				
Traitement des sœurs hospitalières : 79 à 900 francs . . . . .				71,100 »		
				520,570 20	520,600 »	
<b>Supplément de solde :</b>						
Aux sous-officiers, caporaux et clairons du corps de discipline et de correction . . . . .					12,100 »	
Aux sous-officiers de l'École des pupilles . . . . .					4,500 »	
Aux sous-officiers et soldats détachés à l'École d'application et de perfectionnement pour l'infanterie . . . . .					0,000 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire . . . . .					510,000 »	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route . . . . .					42,400 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe . . . . .					4,000 »	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux . . . . .					1,200 »	
Indemnité aux manœuvres pour service d'état major, exercices de cadres, tirs à Arlon, aux vélocipédistes, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison . . . . .					80,000 »	
Adjudants sous-officiers des compagnies d'administration : indemnités de marche et indemnité journalière de 1 franc . . . . .					200 »	
Indemnité aux personnel de la section judiciaire . . . . .					6,800 »	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice . . . . .					808,000 »	
Biscotte de l'année 1912 . . . . .					16,000 »	
					5,870,000 »	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions . . . . .					280,000 »	
<b>RESTE . . . . . fr.</b>					<b>5,590,000 »</b>	

## OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels . . . . .	8	16	9,500 »	76,000 »	
Lieutenants colonels . . . . .	8	16	7,100 »	56,800 »	
Majors . . . . .	16	32	6,500 »	100,800 »	
Capitaines commandants . . . . .	56	112	4,600 »	257,600 »	
Capitaines en second . . . . .	40	80	3,700 »	148,000 »	
Lieutenants . . . . .	96	192	2,000 »	278,400 »	
Sous-lieutenants . . . . .	80	160	2,500 »	200,000 »	
	304	608			
Capitaines en premier quartiers-maîtres . . . . .	8	»	4,600 »	36,800 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs . . . . .	8	»	2,700 »	21,600 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement . . . . .	5	»	4,500 »	25,000 »	
Id. en second id. . . . .	3	»	3,700 »	11,100 »	
	24	»			
Médecins de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	5	6,500 »	18,000 »	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	5	5	5,100 »	25,500 »	
Médecins de bataillon { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	5	4,200 »	21,000 »	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	5	5	5,250 »	9,750 »	
	16	16			
Vétérinaires de régiment . . . . .	8	8	5,100 »	40,800 »	
Vétérinaires { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	5	4,200 »	12,600 »	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	6	6	3,250 »	19,500 »	
{ de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	8	8	2,050 »	23,600 »	
{ adjoints . . . . .	5	»	2,500 »	7,500 »	
	28	25		1,389,250 »	
	372	654 (1)			
A ajouter les suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 272 à 600 francs . . . . .				163,200 »	
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier . . . . .				20,000 »	
				1,572,450 »	
A déduire 1/3 % pour médicaments, approximativement . . . . .				7 850 »	
RESTE. . . . .				1,564,600 »	
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation . . . . .				6,000 »	
Id id au Ministère de la Guerre . . . . .				1,500 »	
Id id payeurs et aux vétérinaires adjoints . . . . .				4,680 »	
Id aux sous-officiers promus officiers. . . . .				4,600 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs . . . . .				25,000 »	
Id. de monture : 654 chevaux à 500 francs . . . . .				327,000 »	
Id. aux officiers admis à la retraite . . . . .				6,000 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés . . . . .				3,000 »	
TOTAL . . . . . fr.				1,942,180 »	

(1) Y compris 5 chevaux aux officiers d'ordonnance du Roi et des Princes.

LERIE.

## TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours	Solde journa- lière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.						
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjudants sous-officiers . . . . .	18	4	14	0,570	2 70	17,750 °		
Premiers maréchaux des logis chefs . . . . .	57	14	42	20,805	2 16	44,958 80		
Maréchaux des logis chefs . . . . .	68	16	48	24,820	1 95	47,902 60		
Trompettes-majors . . . . .	8	2	0	2,920	2 70	7,884 °		
Premiers maréchaux des logis . . . . .	16	4	12	5,840	1 57	9,168 80		
Maréchaux des logis et maréchaux des logis fourriers	565	82	246	152,495	1 42	188,142 90		
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal des logis	9	5	6	3,285	0 75	2,465 75		
Trompettes-brigadiers . . . . .	8	2	0	2,920	0 68	1,985 60		
Brigadiers . . . . .	496	124	372	181,040	0 52	94,140 80		
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier . . . . .	41	11	50	14,065	0 55	8,250 75		
Trompettes . . . . .	128	32	96	46,720	0 50	23,560 °		
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier . . . . .	40	10	30	14,000	0 50	7,500 °		
Cavaliers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	660	240	720	350,400	0 56	126,144 °		
Cavaliers de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	3,160	690	2,070	1,155,400	0 35	580,622 °		
	5,372	1,234	3,698	1,960,780		960,025 °	960,000 °	
Supplément de solde :								
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 20 centimes = . . . . . fr.						5,020 °		
520 cavaliers-pionniers, 116,800 id. à 15 id. = . . . . .						17,520 °		
						21,440 °	21,440 °	
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation . . . . .						4,400 °	4,400 °	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire . . . . .						1 0,000 °	1 0,000 °	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route . . . . .						4,000 °	4,000 °	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe . . . . .						700 °	700 °	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux . . . . .						880 °	880 °	
Indemnité aux manœuvres, pour service d'état-major, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison . . . . .						15,000 °	15,000 °	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice . . . . .						411,200 °	411,200 °	
Bissexte de l'année 1912 . . . . .						4,000 °	4,000 °	
							1,521,620 °	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions . . . . .							60,000 °	
								Reste. . . . . fr. 1,461,620 °

## OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations	
	Hommes.	Chevaux				
Colonels . . . . .	Artillerie de campagne . . . . .	8	10	9,500 »	76,000 »	(1) Y compris 16 chevaux pour officiers subalternes de l'artillerie de forteresse, aides de camp.
Lieutenant(s)-colonels . . . . .	Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse . . . . .	6	12	9,500 »	57,000 »	
	Artillerie de campagne . . . . .	8	16	7,100 »	56,800 »	
Majors . . . . .	Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse . . . . .	6	9	7,100 »	42,600 »	
	Artillerie de campagne . . . . .	18	36	6,500 »	115,400 »	
Capitaines commandants . . . . .	Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse . . . . .	70	20 (1)	4,600 »	522,000 »	
	Artillerie de campagne . . . . .	50	56	3,700 »	111,000 »	
Capitaines en second . . . . .	Id. de forteresse . . . . .	25	5	3,700 »	92,500 »	
	Artillerie de campagne . . . . .	98	176	2,900 »	284,200 »	
Lieutenants . . . . .	Id. de forteresse et compagnies spéciales . . . . .	72	»	2,900 »	208,800 »	
	Artillerie de campagne . . . . .	90	168	2,500 »	225,000 »	
Sous-lieutenants . . . . .	Id. de forteresse et compagnies spéciales . . . . .	69	»	2,500 »	172,500 »	
		601	689			
Capitaines en premier quartiers-mâtres . . . . .		»	»	4,600 »	41,400 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs . . . . .		8	»	2,700 »	21,600 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement . . . . .		6	»	4,600 »	27,600 »	
Id. en second . . . . .		5	»	3,700 »	18,500 »	
		26				
Médecins de régiment . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	4	6,500 »	12,600 »	
	de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	6	»	5,100 »	30,600 »	
Médecins de bataillon . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7	4	4,200 »	29,400 »	
	de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	6	»	3,250 »	19,500 »	
		21	8			
Vétérinaires . . . . .	principaux . . . . .	4	4	6,500 »	25,200 »	
	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2	4,200 »	8,400 »	
	de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	2	2	3,250 »	6,500 »	
	adjoints . . . . .	6	»	2,500 »	15,000 »	
		14	8			
Majors comptables du matériel . . . . .		2	»	5,800 »	11,600 »	
Capitaines en premier comptables du matériel . . . . .		9	»	4,600 »	41,400 »	
Capitaines en second comptables du matériel . . . . .		7	»	3,700 »	25,900 »	
Lieutenants comptables du matériel . . . . .		10	»	2,900 »	29,000 »	
Sous-lieutenants comptables du matériel . . . . .		7	»	2,500 »	17,500 »	
		35	»		2,645,200 »	
		697	705			
<b>Bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur :</b>						
Majors . . . . .		2	4	6,500 »	12,600 »	
Capitaines commandants . . . . .		6	»	4,600 »	27,600 »	
Capitaines en second . . . . .		2	»	3,700 »	7,400 »	
Lieutenants . . . . .		9	»	2,900 »	26,100 »	
Sous-lieutenants . . . . .		5	»	2,500 »	12,500 »	
		24	4		2,729,400 »	
À ajouter :		721	709			
Pour 60 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs . . . . .					150,000 »	
Suppléments de traitement :						
Aux officiers subalternes montés : 309 à 600 francs . . . . .					185,400 »	
Aux officiers subalternes : 552 à 200 francs . . . . .					110,400 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier . . . . .					35,000 »	
					3,210,200 »	
A déduire : Vacances dans le cadre des sous-lieutenants . . . . .						
					200,000 »	
					10,000 »	
					2,994,200 »	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre . . . . .					6,000 »	
Id. id. payeurs . . . . .					1,400 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers . . . . .					3,000 »	
Id. de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs . . . . .					43,040 »	
Id. de monture : 709 chevaux à 500 francs . . . . .					354,500 »	
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage . . . . .					1,500 »	
Id. aux vétérinaires adjoints : 6 à 500 francs . . . . .					2,100 »	
Id. aux officiers admis à la retraite . . . . .					10,000 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés . . . . .					4,000 »	
					3,420,400 »	
<b>TOTAL . . . fr.</b>						

LERIE.

## TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journalière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
	Hommes.	Chevaux						
		de selle.	de trait.					
Adjudants sous-officiers.	Artillerie de campagne.	10	10	»	3,050	2 70	9,855	»
	Id. de forteresse.	8	»	»	2,920	2 70	7,884	»
Premiers maréchaux des logis chefs.	Artillerie de campagne.	52	52	»	18,080	2 16	40,996	80
	Id. de forteresse.	67	»	»	24,455	2 16	52,822	80
Maréchaux des logis chefs	Artillerie de campagne.	80	64	»	29,200	1 95	56,536	»
	Id. de forteresse et compagnies spéciales.	78	»	»	28,470	1 95	54,947	10
Premiers maréchaux des logis	Artillerie de campagne.	12	»	»	4,380	1 57	6,876	60
	Id. de forteresse et compagnies spéciales.	12	»	»	4,580	1 57	6,876	60
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	Artillerie de campagne.	508	288	»	112,420	1 42	159,656	40
	Id. de forteresse et compagnies spéciales.	580	»	»	158,700	1 42	196,954	»
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal des logis de l'artillerie de campagne.		8	»	»	2,920	» 75	2,190	»
Trompettes brigadiers	Artillerie de campagne.	8	8	»	2,920	» 68	1,985	60
	Id. de forteresse.	7	»	»	2,555	» 68	1,737	40
Brigadiers	Artillerie de campagne.	448	216	»	153,520	» 52	85,030	40
	Id. de forteresse et compagnies spéciales.	459	»	»	160,255	» 52	85,522	20
Trompettes	Artillerie de campagne.	120	56	»	45,800	» 50	21,900	»
	Id. de forteresse et compagnies spéciales.	111	»	»	40,515	» 50	20,257	50
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers	Artillerie de campagne.	212	»	»	77,580	» 50	38,690	»
	Id. de forteresse.	162	»	»	59,150	» 50	29,565	»
Maréchaux ferrants avec rang de brigadier de l'artillerie de campagne		44	»	»	16,060	» 55	8,853	»
Maréchaux ferrants avec rang de soldat de l'artillerie de campagne		4	»	»	1,460	» 50	730	»
Canonniers des compagnies d'armuriers, d'artificiers et d'ouvriers	de 1 <sup>re</sup> classe.	21	»	»	7,665	» 51	2,376	15
	de 2 <sup>e</sup> id.	76	»	»	27,740	» 28	7,767	20
Canonniers	de 1 <sup>re</sup> classe.	592	168	152	143,080	» 56	51,508	80
	Id. de forteresse.	590	»	»	142,350	» 51	44,128	50
	de 2 <sup>e</sup> classe.	1,008	»	»	567,920	» 53	121,415	60
	Id. de forteresse.	1,815	»	»	662,475	» 28	185,495	»
Conducteurs	de 1 <sup>re</sup> classe.	480	»	1,920	175,200	» 56	63,072	»
	de 2 <sup>e</sup> classe.	1,440	»	»	525,600	» 53	173,448	»
		8,192	862	2,072	2,990,080	Traitement annuel.	1,556,653	65
Adjudants du matériel de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classes		112	»	»	»	à 1,500	182,000	»
Maîtres artificiers.		12	»	»	»	à 1,500	18,000	»
		8,516	862	2,072	2,990,080		1,718,653	65
<b>Bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur :</b>								
Adjudants sous-officiers.		2	»	»	750	2 70	1,971	»
Premiers sergents-majors ou premiers sergents.		4	»	»	1,460	2 16	5,155	60
Sergents-majors		6	»	»	2,190	1 95	4,226	70
Premiers sergents		2	»	»	750	1 57	1,140	10
Sergents fourriers et sergents		24	»	»	8,760	1 42	12,459	20
Caporaux		46	»	»	16,790	» 52	8,750	80
Clairons		12	»	»	4,380	» 45	1,883	40
Soldats	de 1 <sup>re</sup> classe.	76	»	»	27,740	» 31	8,599	40
	de 2 <sup>e</sup> classe.	144	»	»	52,560	» 28	14,716	80
		516	»	»	115,540		56,867	»
		8,652	862	2,072	5,105,420			
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							188,600	»
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							10,500	»
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe.							1,500	»
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux							800	»
Adjudants de matériel ; indemnités de marche ; indemnités journalières de 60 centimes et de 1 franc							1,500	»
Indemnités aux manœuvres, pour service d'état major, exercices de cadres, tirs à Arlon, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison							21,700	»
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							70,000	»
Bissexe de l'année 1912							5,500	»
							2,078,700	»
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.							93,000	»
RESTE.						fr.	1,985,700	»

## OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MOYENS.	Observations.
	Hommes	Chevaux.			
Colonels . . . . .	5	10	9,500 *	47,500 *	(1) Y compris 2 chevaux pour un aide de camp.
Lieutenants-colonels . . . . .	9	10	7,100 "	65,900 "	
Majors . . . . .	12	14	6,500 "	75,600 "	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment . . . . .	1	1	4,600 "	4,600 "	
Capitaines commandants . . . . .	57	4 (1)	4,600 "	170,200 "	
Capitaines en second . . . . .	29	2	5,700 "	167,500 "	
Lieutenants . . . . .	50	5	2,900 "	87,000 "	
Sous-lieutenants . . . . .	17	5	2,500 "	42,500 "	
	140	47			
Capitaine en premier quartier-maître . . . . .	1	"	4,600 *	4,600 *	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur . . . . .	1	"	2,700 "	2,700 "	
Capitaine en premier administrateur d'habillement . . . . .	1	"	4,600 "	4,600 "	
	5	"			
Médecin de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	"	6,500 "	6,500 "	
Médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	"	4,200 "	4,200 "	
	2	"		621,000 "	
	145	47			
A ajouter :					
Pour 10 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs . . . . .				25,000 *	
Suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 12 à 600 francs . . . . .				7,200 *	
Aux officiers subalternes : 114 à 200 francs . . . . .				22,800 *	
Pour ancienneté de grade : Capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier . . . . .				3,600 *	
				670,600 "	
A déduire : Vacances dans le cadre des sous-lieutenants . . . . .				56,000 "	
1/2 % pour médicaments, approximativement . . . . .				5,400 "	
				640,200 "	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre . . . . .				5,000 "	
Id. aux officiers de la compagnie des torpilleurs et artificiers casernés au fort de « La Perle » . . . . .				1,500 "	
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie . . . . .				1,600 "	
Id. de marche ; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs . . . . .				7,600 "	
Id. de monture : 47 chevaux à 500 francs . . . . .				25,500 "	
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage . . . . .				1,000 "	
Indemnité aux officiers admis à la retraite . . . . .				2,300 "	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés . . . . .				2,800 *	
TOTAL . . . . . fr.				683,500 *	

NIE.

## TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées	SOLDE journa- lière.	MONTANT	CRÉDITS demandés	Observations.	
Adjudants sous-officiers . . . . .	5	1,095	2 70	2,956 50	-		
Premiers sergents-majors (ou premiers ser- gents) . . . . .	16	5,840	2 16	12,614 40			
Sergents-majors . . . . .	17	6,205	1 95	11,075 05			
Premiers sergents . . . . .	7	2,555	1 57	4,011 55			
Sergents fourriers et sergents. . . . .	89	52,485	1 42	46,128 70			
Caporaux . . . . .	128	46,720	» 52	24,294 40			
Clairons . . . . .	24	8,760	» 45	5,766 80			
Soldats {	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	295	107,675	» 51	55,579 25		
	de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	585	215,525	» 28	59,787 .		
	1,164	424,860	»	198,914 05	199,000		
Indemnités aux sous-officiers stagiaires . . . . .					1,200		
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire . . . . .					11,000		
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route . . . . .					1,500		
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe . . . . .					200		
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux . . . . .					200		
Indemnités aux manœuvres, aux sous-officiers de la compagnie des torpilleurs et artificiers casernés au fort de « La Perle », pour le service d'état-major, exercices de cadres, tirs à Arlon, service de sécurité générale. . . . .					2,700		
Personnel civil recruté par application de la loi de milice . . . . .					42,000		
Bissexte de l'année 1912 . . . . .					800		
					258,600		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions . . . . .					12,000		
					246,600		
				RESTE . . . . . fr.	246,600		

## OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Lieutenant-colonel . . . . .	1	2	7,100 »	7,100 »	
Majors . . . . .	2	4	6,300 »	12,600 »	
Capitaines commandants . . . . .	7	13	4,600 »	32,200 »	
Id. en second . . . . .	3	5	3,700 »	11,100 »	
Lieutenants . . . . .	8	8	2,900 »	23,200 »	
Sous-lieutenants . . . . .	8	8	2,500 »	20,000 »	
	29	40			
Capitaine en premier quartier-maître . . . . .	1	»	4,600 »	4,600 »	
Id. en second administrateur d'habillement . . . . .	1	»	3,700 »	3,700 »	
	2	»			
Médecin de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	6,300 »	6,300 »	
	1	1			
Vétérinaire de régiment . . . . .	1	1	5,100 »	5,100 »	
	1	1			
	53	42		125,900 »	
A ajouter :					
Suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 26 à 600 francs . . . . .				15,600 »	
Pour ancienneté de grade : capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier . . . . .				2,200 »	
				143,700 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement . . . . .				700 »	
RESTE . . . . . fr.				145,000 »	
A ajouter :					
Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .				1,500 »	
Id. de marche et de 2 francs . . . . .				900 »	
Id. de monture : 42 chevaux à 500 francs . . . . .				21,000 »	
Traitement, supplément de traitement, indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés . . . . .				300 »	
Indemnité aux officiers admis à la retraite . . . . .				1,500 »	
TOTAL . . . . . fr.				168,200 »	

AIN.

## TROUPES.

GRADES.	EFFICATIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.						
		de selle.	de trait.					
Adjudants sous-officiers . . . . .	2	»	»	750	2 70	1,971 »		
Premiers maréchaux des logis chefs . . .	8	»	»	2,020	2 16	6,507 20		
Maréchaux des logis chefs . . . . .	10	»	»	5,650	1 95	7,044 50		
Maréchaux des logis fourriers et maré- chaux des logis . . . . .	45	40	»	16,425	1 42	25,525 50		
Maréchal ferrant avec rang de maréchal des logis . . . . .	1	»	»	565	0 75	273 75		
Trompette brigadier . . . . .	1	»	»	565	0 68	248 20		
Brigadiers . . . . .	39	24	»	14,235	0 52	7,402 20		
Trompette . . . . .	16	»	»	5,840	0 50	2,920 »		
Ouvriers : selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	9	»	»	5,285	0 50	1,642 50		
Maréchal ferrant avec rang de brigadier.	7	»	»	2,555	0 55	1,405 25		
Conducteurs de { 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	29	»	227	10,585	0 36	3,810 60		
2 <sup>e</sup> classe . . . . .	117			42,705	0 35	14,092 65		
	284	64	227	105,660		70,441 35	70,500 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire . . . . .							7,500 »	
Différence entre la solde de route et la solde ordinaire . . . . .							300 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe . . . . .							50 »	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux . . . . .							100 »	
Indemnité aux manœuvres, exercices de cadres, service de sécurité générale . . . . .							500 »	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice . . . . .							4,400 »	
Bissexe de l'année 1912 . . . . .							250 »	
							85,600 »	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions . . . . .							5,000 »	
							80,600 »	
							80,600 »	

**PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE.****Inspection des armes de guerre.**

1	Contrôleur d'armes principal à . . . . .	fr. 5,800 » =	5,800 »	
3	Id. de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . .	3,400 » =	10,200 »	
3	Id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . .	3,100 » =	9,500 »	
3	Reviseurs d'armes à . . . . .	2,800 » =	8,400 »	
				51,700 »
10				<u>51,700 »</u>

**Établissements de fabrication.****SERVICE ADMINISTRATIF.***Fonctionnaires.*

3	Commis principaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	de fr. 3,500 » à	5,500 »	
8	Id. de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	de fr. 2,700 » à	3,100 »	
				32,000 »

*Employés.*

16	Commis . . . . .	de fr. 1,700 » à	2,500 »	
4	Portiers . . . . .	de fr. 1,000 » à	1,400 »	
				43,000 »

**SERVICE TECHNIQUE.***Fonctionnaires.*

1	Chimiste à . . . . .	fr. 7,000 »		
3	Agents techniques (1 <sup>re</sup> catégorie) . . . . .	de fr. 2,700 » à	4,000 »	
4	Id. (2 <sup>e</sup> catégorie) . . . . .	de fr. 2,300 » à	3,600 »	
				32,000 »

*Employés.*

5	Agents techniques (3 <sup>e</sup> catégorie). . . . .	de fr. 1,800 » à	2,800 »	
				13,000 »
54				<u>120,000 »</u>

**PERSONNEL CIVIL DU GÉNIE (\*)**

15 Adjoint principaux de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . . fr.	{ 4,200 » 3,800 »	
15 id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . .	{ 3,500 » 3,100 »	
42 Adjoint du génie de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	{ 1,800 » à 2,800 »	
<hr/>		201,700 »
68		
10 Adjoint stagiaires à . . . . . fr.	1,800 »	
<hr/>		18,000 »
11 Commis principaux du génie de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . . fr.	{ 5,500 » 3,500 »	
11 id. id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . .	{ 3,100 » 2,700 »	
33 Commis du génie . . . . .	{ 2,500 » 1,700 »	
<hr/>		141,850 »
55		
18 Surveillants du génie de 1 <sup>re</sup> classe à . . . . . fr.	{ 2,750 » 2,550 »	
37 id. de 2 <sup>e</sup> classe à . . . . .	{ 2,550 » 1,650 »	
<hr/>		123,950 »
55		
5 Éclusiers à . . . . .	1,800 »	
1 Portier à . . . . .	500 »	
8 Agents de casernement à . . . . .	1,800 »	
1 Mécanicien en chef du service des mines sous-marines à . . . . .	3,400 »	
1 Mécanicien adjoint idem à . . . . .	2,100 »	
1 Adjoint chargé du service des plantations à . . . . .	3,800 »	
2 Gardes particuliers à . . . . .	1,400 »	
<hr/>		36,000 »
19		<u>524,500 »</u>
207		

(\*) Non compris 5 commis et 5 surveillants dont le traitement est à charge du Budget de la Gendarmerie.

## RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de selle.	de trait.
État-major général . . . . .	34	»	»	79	»	»
Corps d'état-major . . . . .	46	»	»	92	»	»
Aides de camp, officiers d'ordonnance et officiers à la suite des régiments de cavalerie, etc . . .	»	»	»	125	»	»
Services administratifs. } <ul style="list-style-type: none"> <li>Intendance . . . . .</li> <li>Officiers comptables . . . . .</li> <li>Bataillon d'administration.</li> </ul>	39	»	»	26	»	»
	153	»	»	»	»	»
	78	455	»	»	»	»
Service de santé . . . . .	229	»	»	27	»	»
Service vétérinaire . . . . .	44	»	»	35	»	»
État-major des provinces et des places . . . . .	59	»	»	17	»	»
Infanterie . . . . .	1,745	25,113	»	272	»	»
Cavalerie . . . . .	504	5,372	»	608	4,952	»
Artillerie . . . . .	656	8,316	54	673	862	2,072
Bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur . . . . .	24	316	»	4	»	»
Génie . . . . .	140	1,164	207	45	»	»
Train . . . . .	29	284	»	40	64	227
Services divers (art. 100 de la loi sur la milice).	»	»	1,800	»	»	»
		41,020	2,061		5,858	2,299
	3,540			2,043		
		43,081			8,157	